

Endem^s



Bureau d'études et conseils en Environnement
Développement local en France, Méditerranée et Corse

OEHC - REHAUSSE DU PLAN D'EAU DU BARRAGE DE CODOLE

Inventaires faunistiques et floristiques



S.A.R.L. Endemys
Cabinet d'études et de conseils Environnement & Développement local

Espace Maria Julia 20218 Ponte Leccia (France, Corse)

Tel : +33(0)617 150 478

E-mail : moneglia@endemys.com

Web : <http://www.endemys.com>

SARL au capital de 2000 euros

R.C.S. BASTIA 513 830 919

SIRET : 513 830 919 00017

Code NAF : 7120B

Table des matières

1	Introduction et contexte.....	5
2	État initial du milieu naturel.....	8
2.1	<i>Zonages écologiques.....</i>	8
2.1.1	Zonages écologiques dans un rayon de trois kilomètres	8
2.1.2	Zonages écologiques dans l'aire d'étude susceptibles d'être affectés par le projet	8
2.2	<i>Continuités écologiques.....</i>	13
2.3	<i>Habitats et espèces</i>	15
2.3.1	Habitats.....	15
2.3.2	Milieus aquatiques ou humides	23
2.3.3	Espèces végétales.....	25
2.3.4	Oiseaux.....	37
2.3.5	Amphibiens	48
2.3.6	Reptiles	52
2.3.7	Chiroptères	56
2.3.8	Mammifères aptères	61
2.3.9	Insectes et Mollusques terrestres	61
2.4	<i>Hiérarchisation des enjeux écologiques.....</i>	66
3	Méthodologie.....	73
3.1	<i>Zonages écologiques.....</i>	73
3.2	<i>Continuités écologiques régionales.....</i>	73
3.2.1	Généralités.....	73
3.2.2	La Trame Verte et Bleue de Corse	74
3.2.3	Analyse de la Trame Verte et Bleue de Corse	74
3.3	<i>Protocoles d'inventaires des habitats et des espèces</i>	77
3.3.1	Aire d'étude.....	77
3.3.2	Recueil des données existantes	80
3.3.3	Protocole d'inventaire des habitats.....	80
3.3.4	Protocoles d'inventaire de la flore.....	84
3.3.5	Protocoles d'inventaire de la faune.....	86
3.3.6	Pression d'inventaire	91
3.4	<i>Continuités écologiques.....</i>	93
3.5	<i>Hiérarchisation des enjeux écologiques.....</i>	93
3.6	<i>Limites méthodologiques</i>	94

Listes des tableaux et figures :

Tableau 1. Zonages écologiques dans un rayon de trois kilomètres du projet (source : ENDEMYS)	9
Tableau 2. Liste des habitats recensés dans l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS)	20
Tableau 3. Espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospections) dans l'aire d'étude et leurs statuts de protection et de conservation (source : ENDEMYS d'après INPROTÉGÉE)	27
Tableau 4. Liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes recensées d'étude (source : ENDEMYS)	33
Tableau 5. Statuts biologiques des espèces d'oiseaux recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	39
Tableau 6. Statuts de protection et de conservation des espèces d'oiseaux recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)	42
Tableau 7. Statuts biologiques des espèces de reptiles recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	49
Tableau 8. Statuts de protection et de conservation des espèces de reptiles recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)	50
Tableau 9. Statuts biologiques des espèces d'amphibiens recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	53
Tableau 10. Statuts de protection et de conservation des espèces d'amphibiens recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)	54
Tableau 11. Statuts biologiques des espèces de chiroptères recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	57
Tableau 12. Statuts de protection et de conservation des espèces de chiroptères recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)	59
Tableau 13. Statuts biologiques des espèces d'insectes patrimoniales recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	62
Tableau 14. Statuts de protection et de conservation des espèces d'insectes patrimoniales recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	64
Tableau 19. Critères d'évaluation des enjeux écologiques (source : ENDEMYS)	93
Figure 1. Zones terrestres à inventoriées (source : OEHC)	6
Figure 2. Surface à inventorier au niveau de l'évacuateur de crue (source : OEHC)	7
Figure 3. Carte de la ZICO et de la ZPS présentes dans un rayon de trois kilomètres de l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS d'après les données INPN)	11
Figure 4. Carte des ZNEIFF présentes dans un rayon de trois kilomètres de l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS d'après les données INPN)	12
Figure 5. Localisation des réservoirs et corridors de la TVB de Corse dans un rayon de 3 km du projet (source : ENDEMYS, à partir des données de AUE et OEC de la Corse, 2015)	14
Figure 6. Carte de végétation dans l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS)	22
Figure 7. Localisation des milieux aquatiques ou humides (source : ENDEMYS et BDTOPAGE)	24
Figure 8. Localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)	29
Figure 9. Zoom sur la localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)	30
Figure 10. Zoom sur la localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)	31
Figure 11. Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	36
Figure 12. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	47
Figure 14. Localisation des observations d'amphibiens patrimoniaux dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	51
Figure 15. Localisation des observations des reptiles dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	55
Figure 17. Localisation des observations d'insectes patrimoniaux dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)	65
Figure 18. Localisation de l'aire d'étude (source : ENDEMYS) (1/2)	78
Figure 19. Localisation de l'aire d'étude (source : ENDEMYS) (2/2)	79
Figure 20. Localisation des quadrats de recensement de la tortue d'Hermann (source : ENDEMYS)	88

1 Introduction et contexte

La Balagne est l'un des territoires de Corse le plus fortement touché par la sécheresse avec le Sud Est et le Capi Corsu. Cette particularité a poussé historiquement le syndicat hydraulique de la Balagne à demander à la SOMIVAC puis à l'OEHC d'étudier, réaliser et d'exploiter un réseau d'eau brute permettant l'irrigation des terres agricoles mais également un réseau d'eau potable assurant l'alimentation des communes.

Actuellement, le barrage de Codole est à la fois le seul stockage de la Balagna, mais aussi la ressource la plus importante (64% de volume moyen produit sur l'ensemble des ressources), d'un volume de 6.42 M.m³.

Le changement climatique fait aujourd'hui de la Balagna, le territoire le plus vulnérable de l'ensemble de l'île. En effet, le PBACC, indique que 7 enjeux sur 9 y sont fortement vulnérables. Ceci implique une augmentation de la demande en eau juste pour faire face à l'augmentation de la température et de l'évapotranspiration.

Pour finir, afin de faire face à l'ensemble de ces problématiques, il apparaît nécessaire pour l'O.E.H.C, de réaliser une réhausse du plan d'eau afin de permettre un stockage supplémentaire de 1.3 M.m³.

Le projet concerne le **barrage de Codole (E Cotule)** situé en Haute-Corse sur les communes de Feliceto, Santa-Reparata di Balagna et Speloncato, et sur le cours d'eau Reginu, à la confluence avec un thalweg secondaire, le ravin de Padula. Le projet consiste à réaliser **réhausse du plan d'eau du barrage de Codole**.

La cote normale actuelle est de 112.8 m NGF, avec la réhausse la cote normale sera de 114.5 m NGF, soit 1.7 m de plus.

On considère que la cote des terres supplémentaires qui pourront être inondées, est de 116 m NGF (cote de la PHE 115.5 m NGF). La surface à inventorier est donc de 21.91 ha. A cette surface, l'O.E.H.C pour des raisons d'inventaires mais aussi de possible surfaces de refuges, ajoute le périmètre de protection immédiat de 5 m (horizontal) qui viendra s'ajouter à la surface inondée. Au total, la surface à inventorier sera de 24.91 ha.

Par ailleurs, le coursier de l'évacuateur de crue va être élargi pour répondre d'une part à la réhausse et d'autre aux nouvelles obligations réglementaires.

Afin de permettre la mise en œuvre de mesures compensatoires notamment au niveau des espèces protégées, le périmètre d'inventaire sera élargi jusqu'à la route départementale en rive droite et jusqu'au chemin d'accès en rive gauche ainsi qu'au niveau de la ripisylve du Fiume di Reginu, soit une surface supplémentaire de 7,82 ha.

Au total **la surface à inventorier est de 32.73 ha** et se répartit de la manière suivante :

- Surfaces qui seront noyées : 21.91 ha
- Surfaces de possibles refuges : 10.82 ha

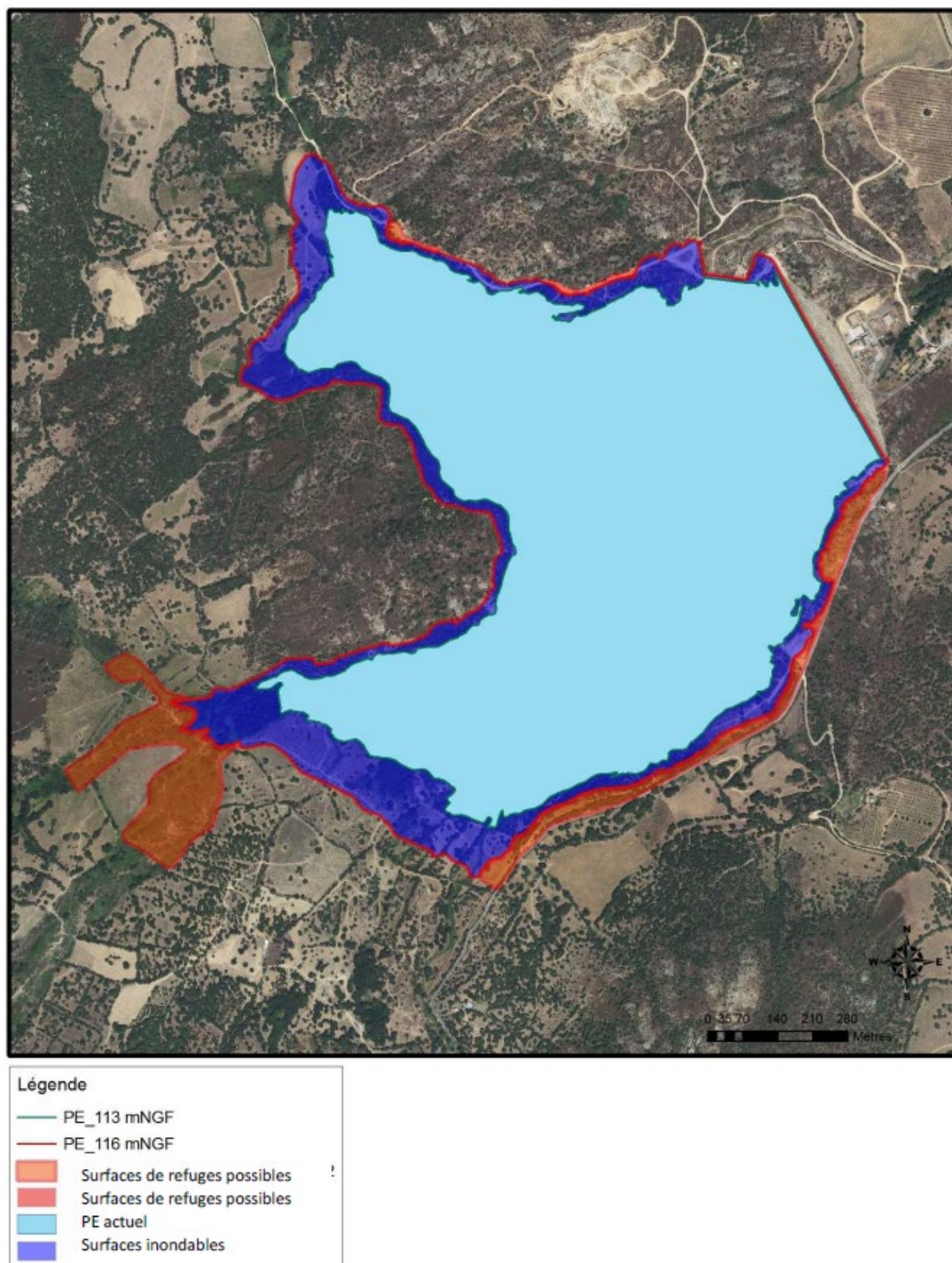


Figure 1. Zones terrestres à inventoriées (source : OEHC)

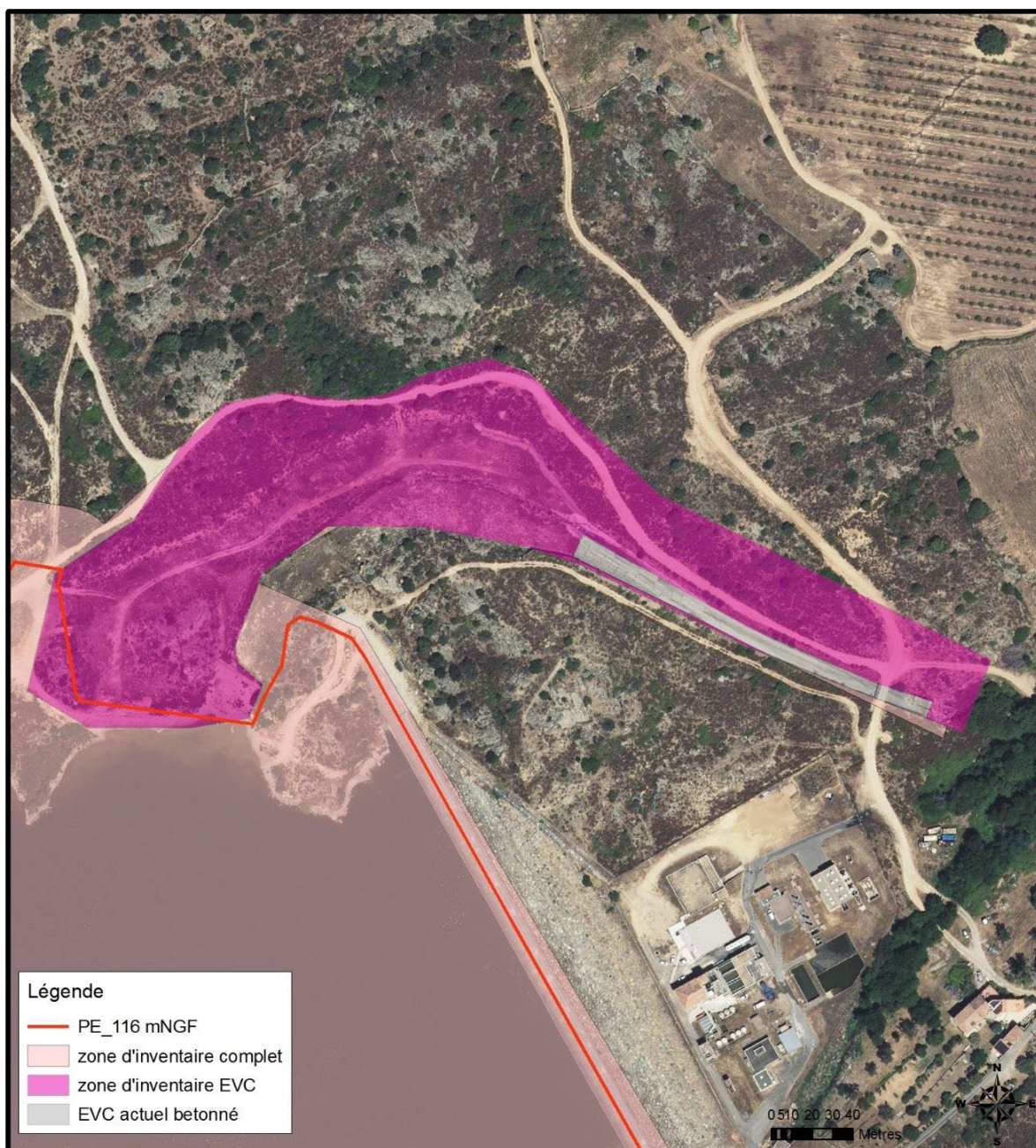


Figure 2. Surface à inventorier au niveau de l'évacuateur de crue (source : OEHC)

2 État initial du milieu naturel

Ce chapitre en accorde une attention particulière :

- Aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/ CEE du 21 mai 1992¹ et de la directive 2009/147/ CE du 30 novembre 2009. Inclus la Transposition complète des présentes directives par les textes nationaux ;
- Aux espèces protégées au titre des Articles L411-1 à L411-6 du code de l'environnement² ;
- Aux espèces évaluées sur les listes rouges des espèces menaces "Monde", "Europe", "France", "Région concernée" ;
- Aux habitats et espèces déterminants pour les ZNIEFF de la région concernée.

2.1 Zonages écologiques

2.1.1 Zonages écologiques dans un rayon de trois kilomètres

Dans un rayon de trois kilomètres autour de l'aire d'étude immédiate, quatre zonages écologiques sont présents. Ils sont définis pour leurs importances floristiques, faunistiques et pour leurs richesses d'habitats.

2.1.2 Zonages écologiques dans l'aire d'étude susceptibles d'être affectés par le projet

Le projet se situe dans trois zonages écologiques.

Voir tableau et cartes ci-dessous.

¹ Pour plus de détails : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000339498>

² Pour plus de détails : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006176521/2000-09-21>

Tableau 1. Zonages écologiques dans un rayon de trois kilomètres du projet (source : ENDEMYS)

Type de zonage	N° et nom du zonage	Localisation du projet vis-à-vis du zonage	Habitats ayant justifié la désignation	Espèces ayant justifié la désignation
Site Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS)	FR9412007 Vallée du Regino	Projet inclus dans le zonage	Sans objet	Oiseaux de l'ann I de la Directive « oiseaux » : <i>Milvus milvus</i> ; <i>Aquila chrysaetos</i> ; <i>Falco peregrinus</i> ; <i>Burhinus oedicephalus</i> ; <i>Caprimulgus europaeus</i> ; <i>Coracias garrulus</i> ; <i>Lullula arborea</i> ; <i>Anthus campestris</i> ; <i>Sylvia sarda</i> ; <i>Sylvia undata</i> ; <i>Lanius collurio</i> ; <i>Streptopelia turtur</i>
ZICO	00267 VALLEE DU REGINO	Projet inclus dans le zonage	Sans objet	Oiseaux de l'ann I de la Directive « oiseaux » : <i>Milvus milvus</i> (80 couples environ) ; <i>Caprimulgus europaeus</i> ; <i>Lullula arborea</i> ; <i>Lanius collurio</i> ; <i>Lanius senator</i>
ZNIEFF TYPE II	940030247 Vallée du Regino	Projet inclus dans le zonage	Sans objet	Faune déterminante : <i>Euproctus montanus</i> ; <i>Miniopterus schreibersii</i> ; <i>Myotis capaccinii</i> ; <i>Myotis capaccinii</i> ; <i>Rhinolophus euryale</i> ; <i>Accipiter nisus</i> ; <i>Alauda arvensis</i> ; <i>Anas clypeata</i> ; <i>Anas penelope</i> ; <i>Anas platyrhynchos</i> ; <i>Anthus campestris</i> ; <i>Anthus cervinus</i> ; <i>Apus apus</i> ; <i>Ardea cinerea</i> ; <i>Ardea purpurea</i> ; <i>Ardeola ralloides</i> ; <i>Aythya ferina</i> ; <i>Aythya fuligula</i> ; <i>Calidris minuta</i> ; <i>Caprimulgus europaeus</i> ; <i>Charadrius dubius</i> ; <i>Coccothraustes coccothraustes</i> ; <i>Columba palumbus</i> ; <i>Corvus corax</i> ; <i>Coturnix coturnix</i> ; <i>Egretta garzetta</i> ; <i>Falco subbuteo</i> ; <i>Fulica atra</i> ; <i>Gallinago gallinago</i> ; <i>Himantopus himantopus</i> ; <i>Ixobrychus minutus</i> ; <i>Jynx torquilla tschusii</i> ; <i>Lanius collurio</i> ; <i>Lanius senator</i> ; <i>Lullula arborea</i> ; <i>Milvus milvus</i> ; <i>Nycticorax nycticorax</i> ; <i>Oenanthe oenanthe</i> ; <i>Petronia petronia</i> ; <i>Podiceps cristatus</i> ; <i>Podiceps nigricollis</i> ; <i>Ptyonoprogne rupestris</i> ; <i>Rallus aquaticus</i> ; <i>Regulus ignicapillus</i> ; <i>Serinus citrinella corsicana</i> ; <i>Streptopelia turtur</i> ; <i>Sylvia cantillans</i> ; <i>Sylvia sarda</i> ; <i>Sylvia undata</i> ;

Type de zonage	N° et nom du zonage	Localisation du projet vis-à-vis du zonage	Habitats ayant justifié la désignation	Espèces ayant justifié la désignation
				<i>Tachybaptus ruficollis</i> ; <i>Upupa epops</i> ; <i>Vanellus vanellus</i> ; <i>Emys orbicularis</i>
ZNIEFF TYPE II	940004142 Oliveraies et boisements des collines de Balagne	750 mètres	CB 45.1 - Forêts d'Oliviers et de Caroubiers	Faune déterminante : <i>Milvus milvus</i> Flore déterminante : <i>Aphanes arvensis</i> , <i>Arctium minus</i> , <i>Cyclamen hederifolium</i> , <i>Cyclamen repandum</i> , <i>Equisetum ramosissimum</i> , <i>Euphorbia biumbellata</i> , <i>Isoetes hystrix</i> , <i>Melica ciliata</i> , <i>Molineriella minuta</i> , <i>Ruscus aculeatus</i>

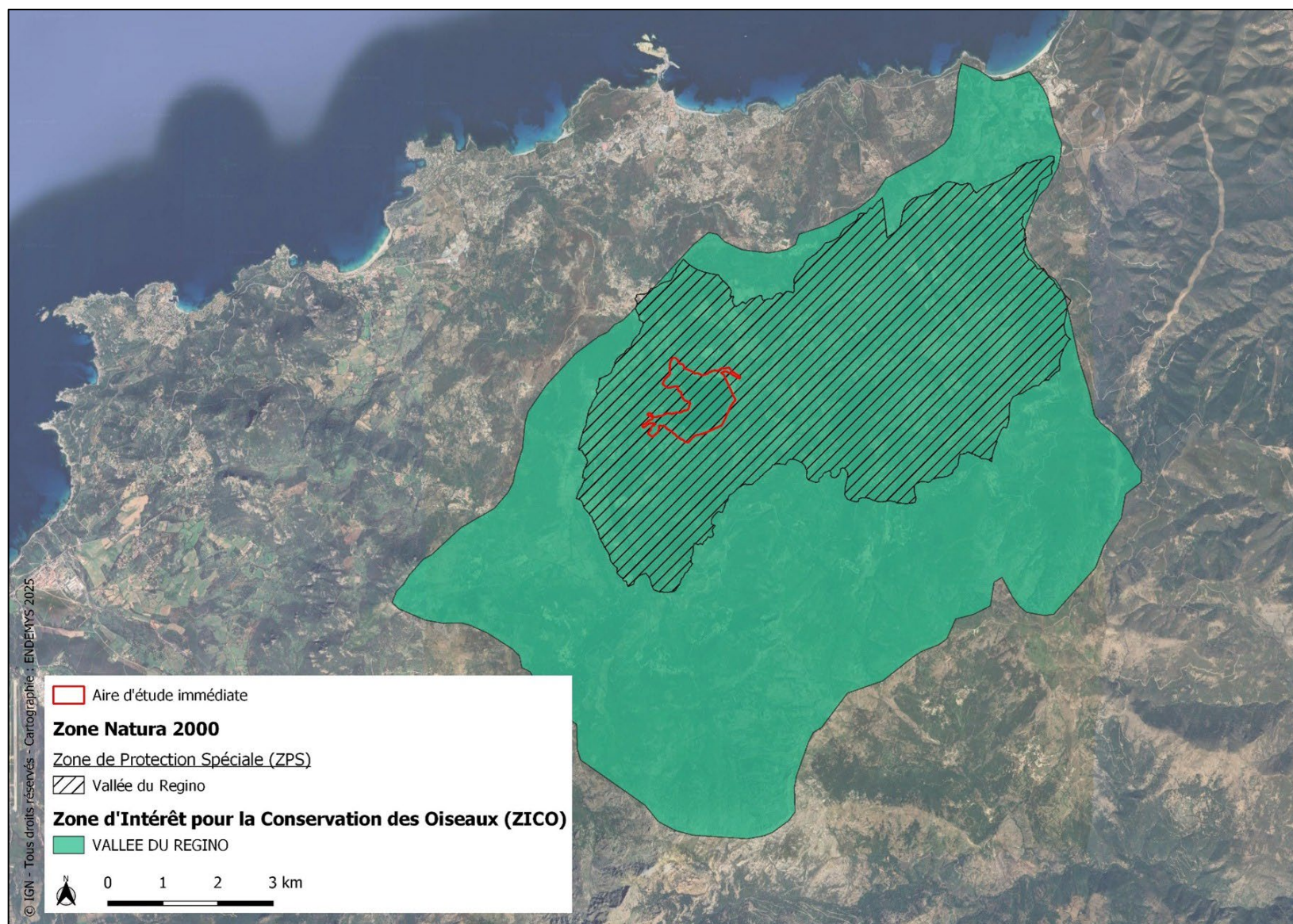


Figure 3. Carte de la ZICO et de la ZPS présentes dans un rayon de trois kilomètres de l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS d'après les données INPN)

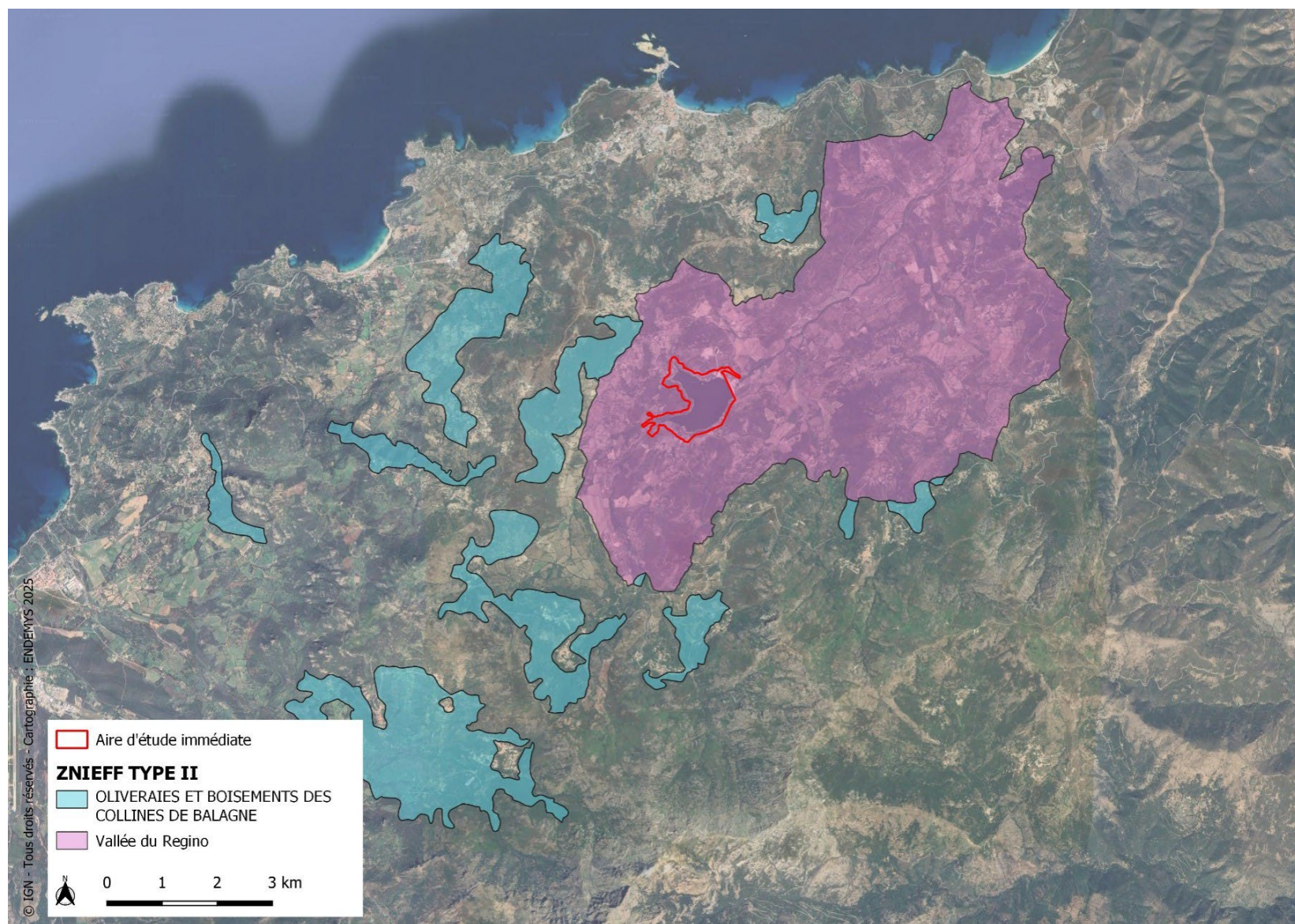


Figure 4. Carte des ZNIEFF présentes dans un rayon de trois kilomètres de l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS d'après les données INPN)

2.2 Continuités écologiques

Les continuités écologiques régionales sont identifiées par la Trame verte et bleue de Corse du Plan d'Aménagement et de Développement durable de la Corse (PADDUC), élaborée par Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse (AUE) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).

Le projet est pleinement situé au sein d'un réservoir de biodiversité « terrestre » de la sous-trame « Piemont et vallée » identifiés par la Trame Verte et Bleue de Corse et intercepte au niveau de la digue et de l'évacuateur de crue, un réservoir de biodiversité « terrestre » de la sous-trame « Basse altitude ».

Le site où s'implante le projet constitue donc un enjeu écologique car les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

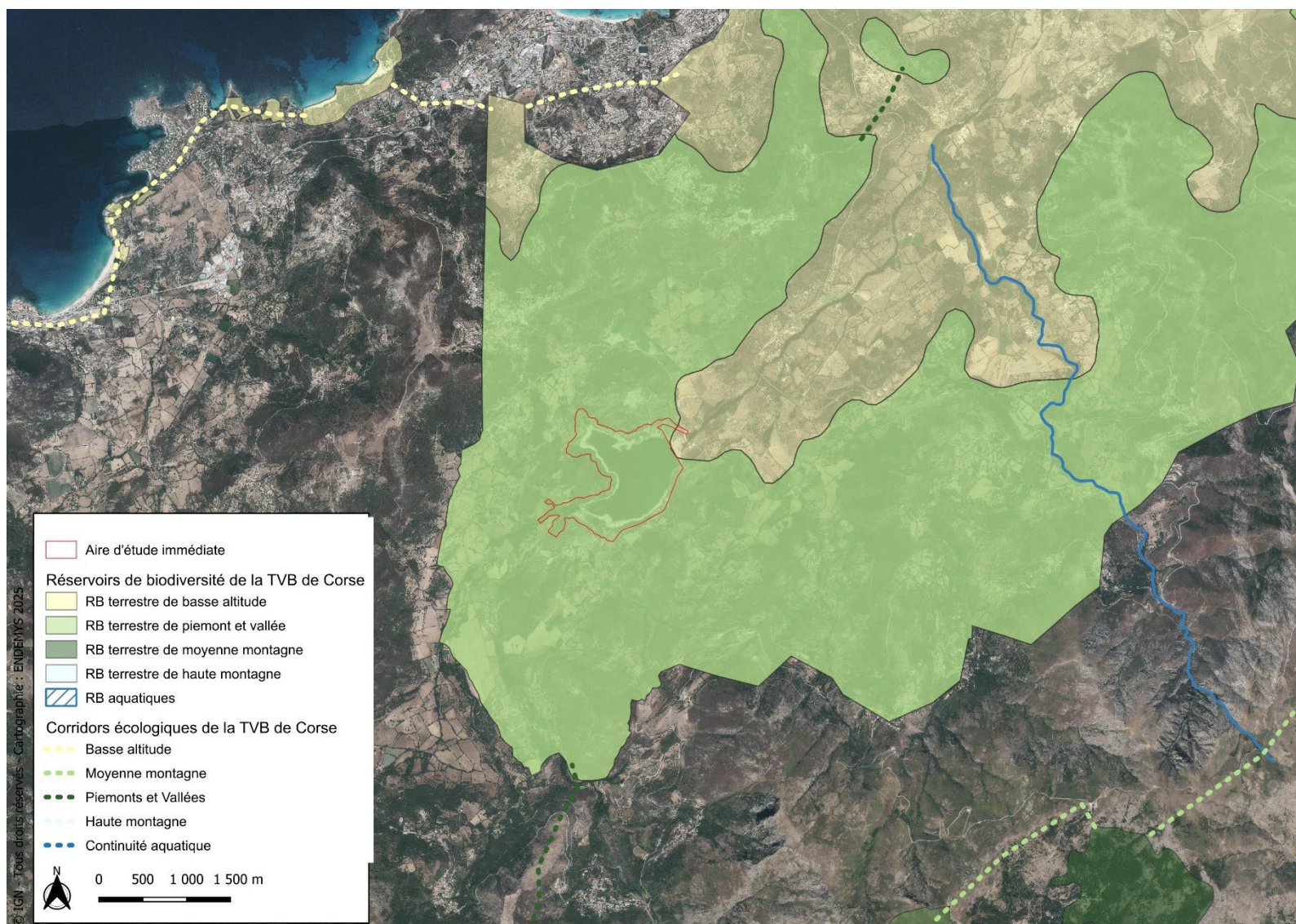


Figure 5. Localisation des réservoirs et corridors de la TVB de Corse dans un rayon de 3 km du projet (source : ENDEMYS, à partir des données de AUE et OEC de la Corse, 2015)

2.3 Habitats et espèces

2.3.1 Habitats

2.3.1.1 Habitats recensés

Lors des prospections de 2023 et 2024, une détermination des habitats a été effectuée afin de déterminer et de cartographier les habitats présents et de préciser les enjeux de conservation.

21 habitats ont été recensés dans l'aire d'étude immédiate dont trois sont patrimoniaux (Communautés amphibies rases méditerranéennes (EUNIS C3.421 ; CH 3120) ; Chênaies à *Quercus ilex* (EUNIS G2.12 ; CH 9340) et Forêts galeries corses à *Alnus cordata* et *Alnus glutinosa* (EUNIS G1.133 ; CH 92A0)).

L'ensemble des habitats est en bon état de conservation.

2.3.1.2 Description des habitats

Chênaies à Chêne vert des plaines corses (EUNIS G2.1215 ; CH 9340) : Cet habitat correspond aux formations de *Quercus ilex* de l'étage mésoméditerranéen inférieur de Corse.

Notons la présence de deux espèces végétales protégées : *Isoetes durieui* / *Isoetes histrix*, et *Ranunculus ophioglossifolius*. Mais également, de deux espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Gomphocarpus fruticosus* et *Phytolacca americana*.

Communautés amphibies rases méditerranéennes (EUNIS C3.421 ; CH 3120) : Cet habitat correspond aux mares et fossés méditerranéens entièrement ou partiellement asséchés l'été. Plusieurs faciès sont associés à cet habitat :

- Communautés terrestres à *Ranunculus ophioglossifolius* : Formations des terrains temporairement inondés ou humides, dominées par la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), accompagné de petites herbacées et graminées annuelles.
- Communautés terrestres à *Isoetes sp.* : Formations des terrains temporairement inondés ou humides, dominées par l'Isoète épineux et de l'Isoète de Durieu (*Isoetes histrix* / *Isoetes durieui*), accompagné de petites herbacées et graminées annuelles.

Notons la présence de deux espèces végétales protégées : *Isoetes durieui* / *Isoetes histrix*, et *Ranunculus ophioglossifolius*.

Eaux courantes très artificielles non salées (EUNIS J5.4) : sur le site cet habitat correspond à des fossés contenant de l'eau douce ayant un écoulement perceptible.

Notons la présence de trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Datura stramonium*, *Phytolacca americana* et *Sesbania punicea*.

Forêts galeries corses à *Alnus cordata* et *Alnus glutinosa* (EUNIS G1.133 ; CH 92A0) : Cet habitat correspond aux formations riveraines d'*Alnus glutinosa* avec la présence de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), de la Ficaire fausse renoncule (*Ficaria verna*) de la Laîche à épis pendants (*Carex pendula*) de la ronce à feuille orme (*Rubus ulmifolius*), de la Laîche écartée (*Carex divulsa*), de l'Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum*) et de la Renoncule laineuse (*Ranunculus lanuginosus*).

Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Ranunculus ophioglossifolius*. Mais également, de trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Gomphocarpus fruticosus*, *Phytolacca americana* et *Sesbania punicea*.

Formations à *Pteridium aquilinum* (EUNIS E5.3) : cet habitat est dominé essentiellement par la grande fougère (*Pteridium aquilinum*).

Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Ranunculus ophioglossifolius*. Mais également, de trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Datura stramonium*, *Phytolacca americana* et *Sesbania punicea*.

Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS I1.5) : cet habitat aux champs abandonnés ou en jachère et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières, introduites ou nitrophiles.

Gazons méditerranéens à *Eleocharis palustris* (EUNIS C3.421A) : Formations des terrains temporairement inondés ou humides, dominées par le scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), accompagné de petites herbacées et graminées annuelles.

Habitats méditerranéens secs à végétation herbacée non-vernale inappétente (EUNIS E1.C) : cet habitat correspond aux terrains secs avec une couverture arbustive inférieure à 10% et une forte composante de plantes non-vernales inappétentes, dont des géophytes tels que *Asphodelus*. Ces habitats sont particulièrement caractéristiques des secteurs les plus secs du bassin méditerranéen. Ils sont habituellement le résultat du surpâturage de la garrigue, qui élimine les arbustes.

Notons la présence de deux espèces végétales protégées : *Allium chamaemoly* et *Isoetes histrix* / *Isoetes durieui*.

Maquis (EUNIS F5.2) : cet habitat correspond à la végétation arbustive sclérophylle ou lauriphylle, avec une canopée plus ou moins fermée, comprenant un petit nombre d'espèces annuelles, quelques géophytes et souvent des arbres épars, dont certains sous des formes arbustives.

Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Isoetes histrix* / *Isoetes durieui*. Mais également, de cinq espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Agave americana*, *Cyperus eragrostis*, *Gomphocarpus fruticosus*, *Opuntia ficus-indica* et *Opuntia monacantha*.

Maquis bas à *Cistus* (EUNIS F5.24) : Cet habitat correspond aux végétation arbustive composé essentiellement par le Ciste de Montpellier (*Cistus monspeliensis*).

Notons la présence de deux espèces végétales protégées : *Isoetes histrix* / *Isoetes durieui* et *Ranunculus ophioglossifolius*. Mais également, la présence de deux espèces végétales

exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Phytolacca americana* et *Sesbania punicea*.

Matorrals arborescents (EUNIS F5.1) : Cet habitat correspond aux végétations sempervirentes méditerranéennes ayant un couvert arborescent plus ou moins dense, discontinu ou bas et une strate arbustive généralement dense, fortement sempervirente. Cet habitat est organisé autour du *Quercus ilex*.

Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Ranunculus ophioglossifolius*. Mais également, la présence d'une espèce végétale exotiques envahissante : *Opuntia ficus-indica*.

Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS H3.5) : Cet habitat correspond aux surfaces plus ou moins planes de rochers mis à nu. Des communautés de plantes vasculaires colonisent parfois les fissures et les surfaces altérées.

Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Isoetes hystrix* / *Isoetes durieui* et une espèce végétale protégée et menacée : *Ornithogalum exscapum* subsp. *sandalioticum*. Mais également, la présence d'une espèce végétale exotiques potentiellement envahissante : *Sesbania punicea*.

Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS G5.2) : Cet habitat correspond aux petits bois d'arbres feuillus sempervirents.

Notons la présence d'une espèce végétale exotiques potentiellement envahissante : *Sesbania punicea*.

Plans d'eau construits très artificiels et structures connexes (EUNIS J5) : Cet habitat correspond aux plans d'eau artificiels à lit entièrement construit avec leurs canalisations et leurs réceptacles.

Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS E3) : Cet habitat correspond aux prairies humides et communautés de grandes herbacées non améliorées ou légèrement améliorées.

Notons la présence de quatre espèces végétales protégées : *Allium chamaemoly*, *Isoetes hystrix* / *Isoetes durieui*, *Kickxia commutata* et *Ranunculus ophioglossifolius* et une espèce végétale patrimoniale : *Myriophyllum spicatum*. Mais également, la présence de quatre espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Gomphocarpus fruticosus*, *Opuntia ficus-indica*, *Phytolacca americana* et *Sesbania punicea*.

Réservoir de stockage d'eau (EUNIS J5.33) : Cet habitat correspond aux plans d'eau artificiels contenant de l'eau douce sans écoulement perceptible.

Ronciers (EUNIS F3.131) : cet habitat correspond aux fourrés dominés essentiellement par *Rubus ulmifolius*.

Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64) : Cet habitat correspond aux berges du réservoir de stockage d'eau de Codole.

Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Ranunculus ophioglossifolius* et deux espèces végétales patrimoniales : *Myriophyllum spicatum* et *Potamogeton crispus*. Mais également, la présence de cinq espèces végétales exotiques envahissantes ou

potentiellement envahissantes : *Cyperus eragrostis*, *Datura stramonium*, *Gomphocarpus fruticosus*, *Opuntia ficus-indica* et *Sesbania punicea*.

Saulaies riveraines (EUNIS G1.11) : Cet habitat correspond aux formations arbustives ou arborescentes d'espèces du genre *Salix* bordant les cours d'eau et soumises à des inondations périodiques et constituées sur des substrats alluvionnaires récents.

Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Isoetes histrix* / *Isoetes durieui*. Mais également, la présence de trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Cyperus eragrostis*, *Oxalis debilis* et *Sesbania punicea*.

Végétations herbacées anthropiques (EUNIS E5.1) : Cet habitat correspond aux peuplements herbacés se développant sur des terrains en déprise urbaine ou agricole, sur des terrains qui ont été repris sur les réseaux des transports ou sur des terrains qui étaient utilisés comme décharge.

Zone artificialisée : Cette zone correspond aux pistes et aux zones de travaux.

Notons la présence de deux espèces végétales protégées : *Isoetes histrix* / *Isoetes durieui* et *Ranunculus ophioglossifolius*. Mais également, la présence de trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Cyperus eragrostis*, *Datura stramonium* et *Sesbania punicea*.

Certains de ces habitats sont organisés entre eux en mosaïque et forment des habitats à part entière. Ainsi, les mosaïques suivantes sont composées des habitats précédemment détaillés :

- Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées x Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS I1.5 x E3). Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Isoetes histrix* / *Isoetes durieui*. Mais également, d'une espèce végétale exotique envahissante : *Oxalis pes-caprae*.
- Habitats méditerranéens secs à végétation herbacée non-vernale inappétente x Maquis bas à *Cistus* (EUNIS E1.C x F5.24).
- Maquis bas à *Cistus* x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.24).
- Maquis x Maquis bas à *Cistus* (EUNIS F5.2 x F5.24). Notons la présence de deux espèces végétales protégées : *Allium chamaemoly* et *Isoetes histrix* / *Isoetes durieui*.
- Maquis x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.2 x H3.51). Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Ranunculus ophioglossifolius*. Mais également, la présence de trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Cyperus eragrostis*, *Opuntia ficus-indica* et *Opuntia monacantha*.
- Maquis x Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS F5.2 x E3).
- Matorrals arborescents x Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS F5.1 x I1.5). Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Ranunculus ophioglossifolius*.
- Matorrals arborescents x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.1 x H3.5). Notons la présence de deux espèces végétales protégées : *Ranunculus*

ophioglossifolius et *Serapias parviflora*. Mais également, la présence de deux espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Cyperus eragrostis*, *Opuntia ficus-indica*, *Opuntia monacantha* et *Sesbania punicea*.

- Prairies humides et prairies humides saisonnières x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS E3 x H3.5). Notons la présence d'une espèce végétale protégée : *Ranunculus ophioglossifolius*. Mais également, la présence de quatre espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : *Phytolacca americana* et *Sesbania punicea*.

Voir ci-dessous :

- Tableau 2. Liste des habitats recensés dans l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS) ;
- Figure 2. Carte de végétation dans l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS)
- Figure 3. Zoom sur la carte de végétation dans l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS)
- Figure 4. Zoom sur la carte de végétation dans l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS)

Tableau 2. Liste des habitats recensés dans l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS)

Habitats	Surface (hectare)
Eaux de surfaces continentales (C)	
Communautés amphibiennes rases méditerranéennes (EUNIS C3.421 ; CH 3120)	0,12
Gazons méditerranéens à <i>Eleocharis</i> (EUNIS C3.421A)	0,02
Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64)	13,33
Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminées, des mousses ou des lichens (E)	
Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> (EUNIS E5.3)	0,63
Habitats méditerranéens secs à végétation herbacée non-vernale inappétente (EUNIS E1.C)	5,32
Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS E3)	4,29
Végétations herbacées anthropiques (EUNIS E5.1)	0,07
Landes, fourrés et toundras (F)	
Maquis (EUNIS F5.2)	3,54
Maquis bas à <i>Cistus</i> (EUNIS F5.24)	1,06
Matorrals arborescents (EUNIS F5.1)	2,60
Ronciers (EUNIS F3.131)	0,50
Boisements, forêts et autres habitats boisés (G)	
Chênaies à Chêne vert des plaines corses (EUNIS G2.1215 ; CH 9340)	8,51
Forêts galeries corses à <i>Alnus cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> (EUNIS G1.133 ; CH 92A0)	2,42
Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS G5.2)	0,269
Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)	1,46
Habitats continentaux sans végétation ou à végétation clairsemée (H)	
Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS H3.5)	0,14
Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés (I)	
Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS I1.5)	0,18
Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels (J)	
Eaux courantes très artificielles non salées (EUNIS J5.4)	0,11
Plans d'eau construits très artificiels et structures connexes (EUNIS J5)	0,20
Réservoirs de stockage d'eau (EUNIS J5.33)	64,36
Zone artificialisée	2,61
Mosaïque d'habitats	
Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées x Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS I1.5 x E3)	0,04
Habitats méditerranéens secs à végétation herbacée non-vernale inappétente x Maquis bas à <i>Cistus</i> (EUNIS E1.C x F5.24)	3,16
Maquis x Maquis bas à <i>Cistus</i> (EUNIS F5.2 x F5.24)	0,55
Maquis x Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS F5.2 x E3)	0,07

Habitats	Surface (hectare)
Maquis x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.2 x H3.51)	0,15
Maquis bas à <i>Cistus</i> x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.24)	0,52
Matorrals arborescents x Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS F5.1 x I1.5)	1,94
Matorrals arborescents x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.1 x H3.5)	7,06
Prairies humides et prairies humides saisonnières x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS E3 x H3.5)	0,18

EUNIS = code EUNIS ; CH = code Habitat Natura 2000

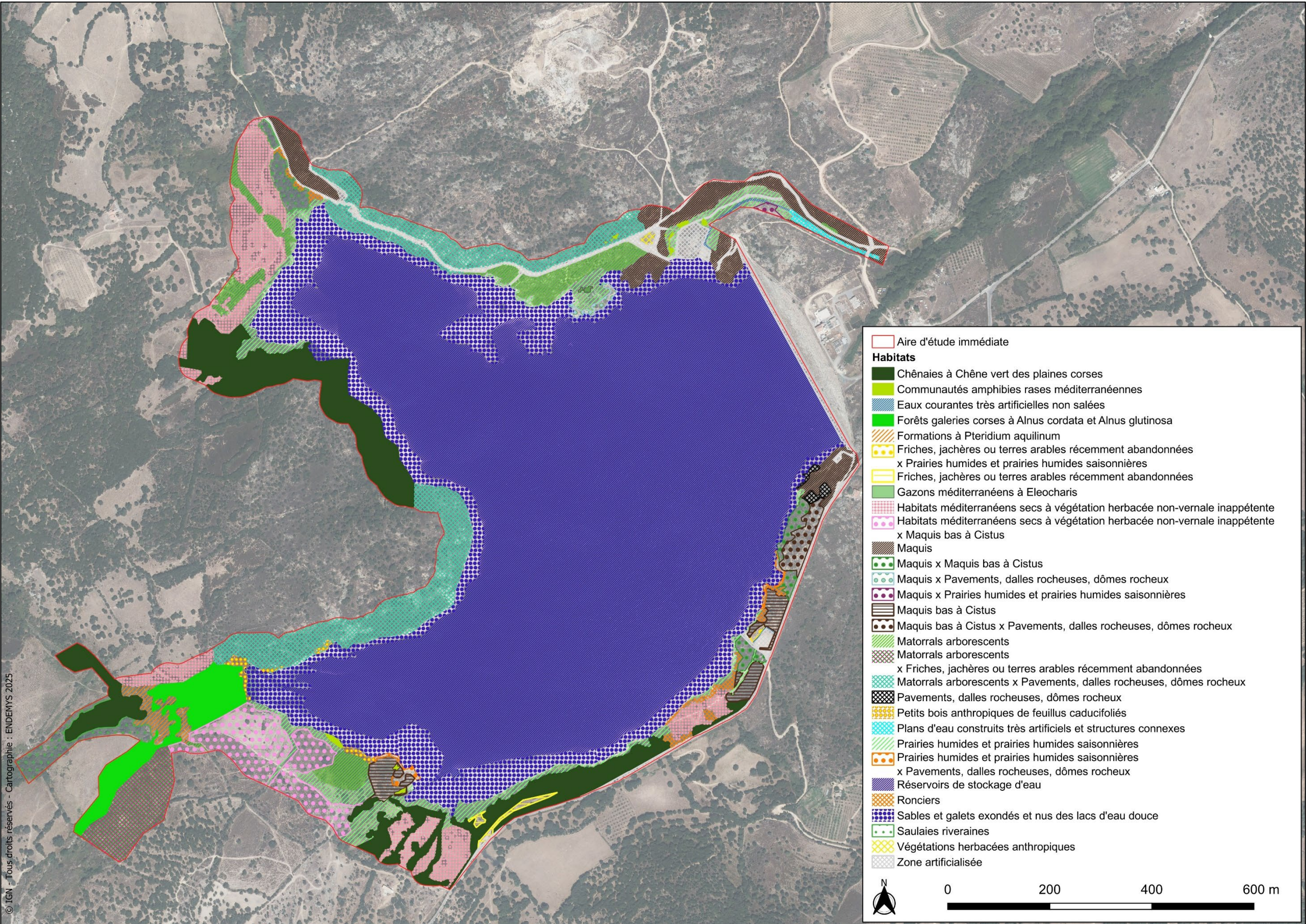


Figure 6. Carte de végétation dans l'aire d'étude immédiate (source : ENDEMYS)

2.3.2 Milieux aquatiques ou humides

Dans l'aire d'étude, différents cours d'eau sont identifiés :

- Ruisseau de Monacaccia
- Ruisseau de l'Aldinu
- Ruisseau de Piano
- Ruisseau de Canne
- Fleuve du Regino

Dans l'aire d'étude immédiate, cinq habitats humides sont également identifiés :

- Communautés amphibies rases méditerranéennes (EUNIS C3.421)
- Forêts galeries corses à *Alnus cordata* et *Alnus glutinosa* (EUNIS G1.133)
- Gazons méditerranéens à *Eleocharis* (EUNIS C3.421A)
- Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64)
- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)

Et huit habitats potentiellement humides sont également identifiés :

- Formations à *Pteridium aquilinum* (EUNIS E5.3)
- Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS I1.5)
- Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées x Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS I1.5 x E3)
- Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS G5.2)
- Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS E3)
- Prairies humides et prairies humides saisonnières x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS E3 x H3.5)
- Ronciers (EUNIS F3.131)
- Végétations herbacées anthropiques (EUNIS E5.1)

Voir ci-dessous :

- Figure 5. Localisation des milieux aquatiques ou humides (source : ENDEMYS et BDTOPAGE)

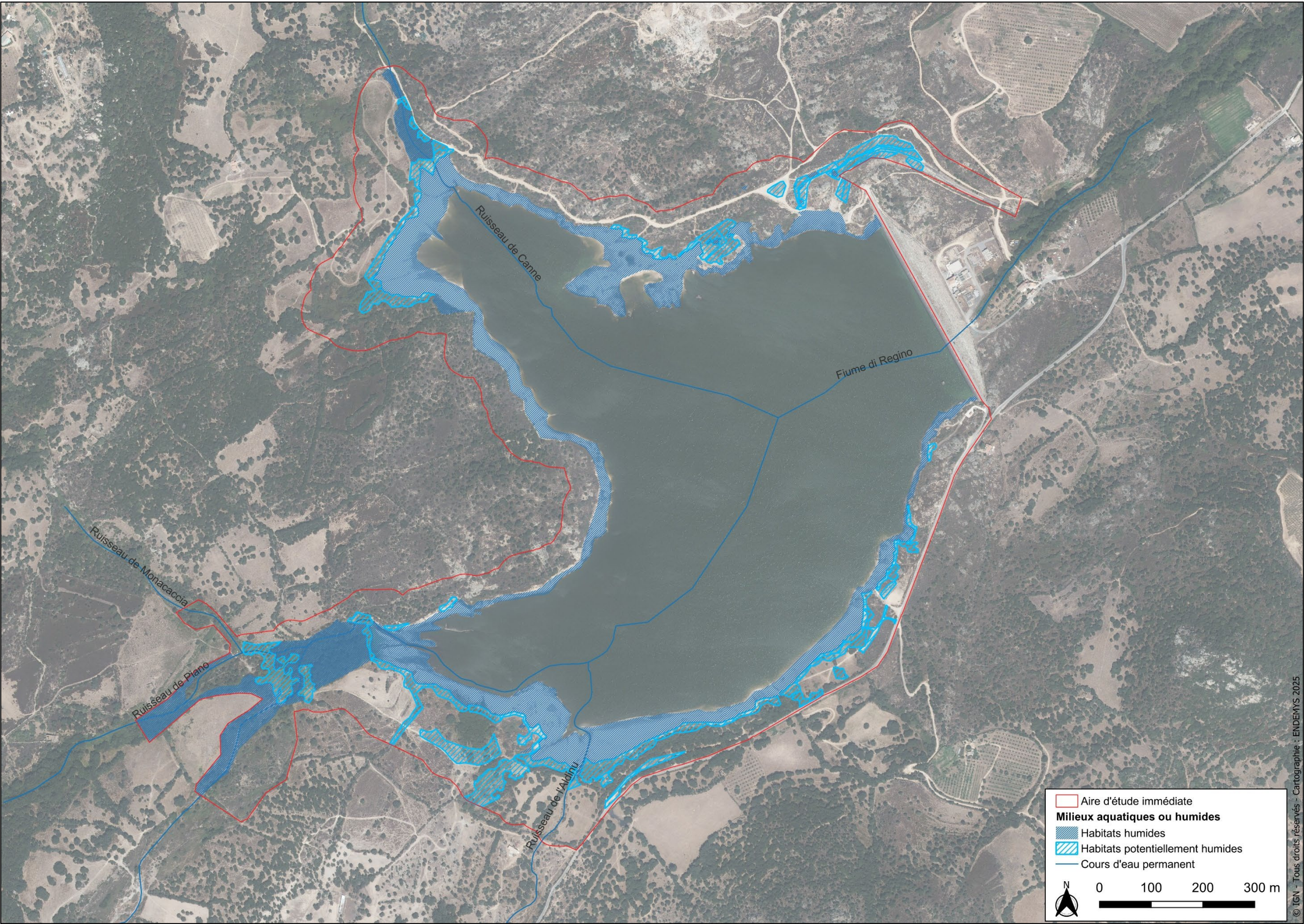


Figure 7. Localisation des milieux aquatiques ou humides (source : ENDEMYS et BDTOPAGE)

2.3.3 Espèces végétales

2.3.3.1 Flore patrimoniale recensée

2.3.3.1.1 Données existantes³

La recherche et la consultation des données existantes (notamment la base de données OpenObs de l'INPROTÉGÉE) citent trois espèces végétales patrimoniales au sein de l'aire d'étude :

- L'Ornithogale de Corse (*Ornithogalum exscapum* subsp. *sandalioticum*)
- Le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*)
- Le Potamot à feuilles crépues (*Potamogeton crispus*)

2.3.3.1.2 Résultats d'inventaires⁴

Lors des inventaires de 2023 et 2024, six espèces végétales protégées ont été recensées au sein de l'aire d'étude immédiate :

- L'Ail faux moly (*Allium chamaemoly*) ;
- L'Isoète épineux / Isoète de Durieu (*Isoetes hystrix* / *Isoetes duriei*) ;
- La Linaire grecque (*Kickxia commutata*) ;
- L'Ornithogale de Corse (*Ornithogalum exscapum* subsp. *sandalioticum*) ;
- La Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) ;
- Le Serapias à petites fleurs (*Serapias parviflora*).

2.3.3.1.3 Espèces à enjeu recensées⁵ dans l'aire d'étude

Espèces à enjeu de conservation local⁶ :

Deux espèces végétales à enjeu de conservation local sont recensées :

³ Seules les données de moins de 10 ans sont prises en compte dans cette analyse. Les observations sont considérées valables si l'habitat favorable à l'espèce considérée est toujours présent l'année des inventaires, même si elle n'a pas été réobservée.

⁴ Inventaires réalisés par le bureau d'études ENDEMYS

⁵ Par les données existantes + inventaires ENDEMYS

⁶ Espèces protégées ou « menacées » sur une liste rouge ou d'intérêt communautaire (annexe II DHFF) ou soumises à PNA ou espèce très rare / rare / localisée en Corse

- Le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) : cette espèce n'est ni protégée ni menacée mais elle est considérée comme rare en corse.
- Le Potamot à feuilles crépues (*Potamogeton crispus*) : cette espèce n'est ni protégée ni menacée mais elle est considérée comme rare en corse.

Espèces à forte patrimonialité⁷ :

Une espèce végétale à forte patrimonialité est recensée : L'Ornithogale de Corse (*Ornithogalum exscapum* subsp. *sandalioticum*) : cette espèce est protégée en Corse, elle est considérée comme Vulnérable sur la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine et elle est considérée comme localisée en Corse (= à une zone géographique restreinte, mais où il peut être abondant)

Voir :

- Tableau 3. Espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospections) dans l'aire d'étude et leurs statuts de protection et de conservation (source : ENDEMYS d'après INPROTÉGÉE).
- Figure 6. Localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)
- Figure 7. Zoom sur la localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)
- Figure 8. Zoom sur la localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)

⁷ Espèces avec plusieurs statuts de de patrimonialité

Tableau 3. Espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospections) dans l'aire d'étude et leurs statuts de protection et de conservation
(source : ENDEMYS d'après INPROTÉGÉE)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ⁸	Degré de rareté en Corse ⁹¹⁰	LR Monde	LR Europe	LR France ¹¹	LR Corse ¹²	DHFF ¹³	Source
<i>Allium chamaemoly</i> L., 1753	Ail faux moly	PROTÉGÉE	C	LC	DD	LC	LC	-	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS)
<i>Isoetes durieui</i> Bory, 1844 / <i>Isoetes histrix</i> Bory, 1844	Isoète épineux / Isoète de Durieu	PROTÉGÉE	PF	-	LC	LC	LC	-	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS)
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Linaire grecque	PROTÉGÉE	C	NE	NE	LC	LC	-	LAIR Elise, 2023 (ENDEMYS)
<i>Myriophyllum spicatum</i> L., 1753	Myriophylle en épi	NON PROTÉGÉE	R	-	-	-	NT	-	SUBERBIELLE Nicolas, 2015 (OPENOBS)
<i>Ornithogalum exscapum</i> subsp. <i>sandaloticum</i> Tornad. & Garbari, 1979	Ornithogale de Corse	PROTÉGÉE	LO	LC	-	VU	VU	-	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS) PETIT Yohan, 2020 (OPENOBS)
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot à feuilles crépues	NON PROTÉGÉE	R	LC	LC	LC	DD	-	PETIT Yohan, 2020 (OPENOBS)
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Renoncule à feuilles d'ophioglosse	PROTÉGÉE	C	LC	-	LC	LC	-	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS)
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	Sérapias à petites fleurs	PROTÉGÉE	PF	-	LC	LC	LC	-	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS)

8 Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

9 JEANMONOD D. & GAMISANS J., 2013. Flora Corsica 2ème édition. EDISUD, 1074 p. p

10 CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE CORSE (2020). Atlas biogéographique de la flore de Corse. Albiana - Office de l'environnement de la Corse 608 p

11 UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France

12 DELAGE A., & HUGOT L., 2015. Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Corse. Conservatoire Botanique National de Corse, Office de l'environnement de la Corse, Corte. 72 p

13 DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (directive « Habitats Faune Flore »)

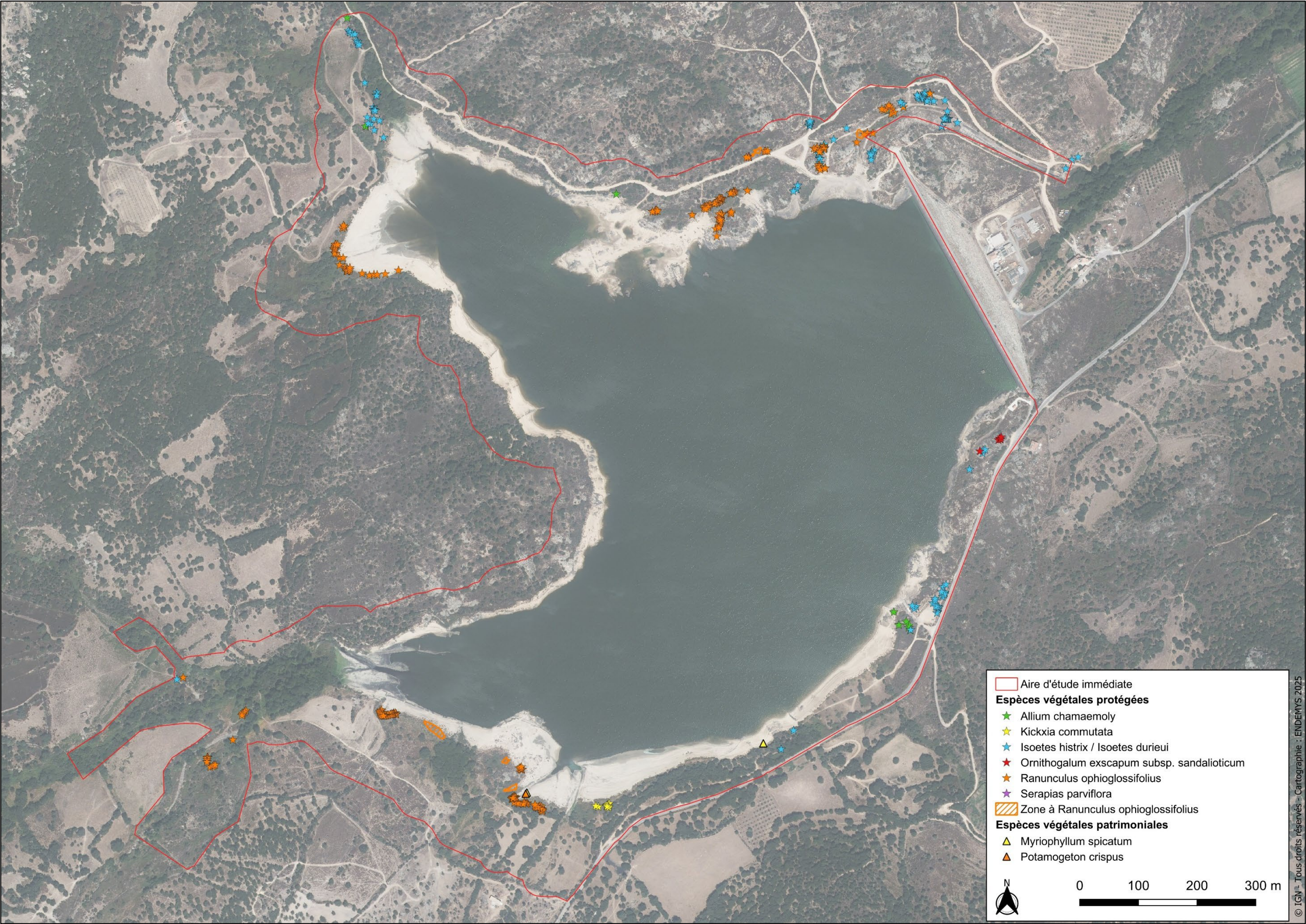


Figure 8. Localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)



Figure 9. Zoom sur la localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)



Figure 10. Zoom sur la localisation des espèces végétales patrimoniales recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source ENDEMYS)

2.3.3.2 Flore exotique envahissante recensée

2.3.3.2.1 Données existantes¹⁴

La recherche et la consultation des données existantes (notamment la base de données OpenObs de l'INPROTÉGÉE) ne citent aucune espèce végétale exotique envahissante au sein de l'aire d'étude.

2.3.3.2.2 Résultats d'inventaires¹⁵

Lors des inventaires de 2023 et 2024, dix espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes ont été recensées au sein de l'aire d'étude :

- L'Agave d'Amérique (*Agave americana*)
- Le Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*)
- Le Datura (*Datura stramonium*)
- L'Ouatier marron (*Gomphocarpus fruticosus*)
- Le Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*)
- L'Oponce à une épine (*Opuntia monacantha*)
- L'Oxalide grêle (*Oxalis debilis*)
- L'Oxalide pied-de-chèvre (*Oxalis pes-caprae*)
- Le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- Le Sesbania rouge vif (*Sesbania punicea*)

Voir :

- Tableau 4. Liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS).
- Figure 10. Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

¹⁴ Seules les données de moins de 10 ans sont prises en compte dans cette analyse.

¹⁵ Inventaires réalisés par le bureau d'études ENDEMYS

Tableau 4. Liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes recensées d'étude (source : ENDEMYS)

Espèce		Habitats de l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate	Dynamique	Statut	Source
Nom scientifique	Nom français				
<i>Agave americana</i> L., 1753	Agave d'Amérique	Maquis (EUNIS F5.2)	Peu implantée	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Modérée)	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS)
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux	Maquis (EUNIS F5.2) Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64) Saulaies riveraines (EUNIS G1.11) Zone artificialisée Maquis x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.2 x H3.51) Matorrals arborescents x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.1 x H3.5)	En voie d'expansion	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)	LAIR Elise, 2023 et 2024 (ENDEMYS)
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura	Eaux courantes très artificielles non salées (EUNIS J5.4) Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> (EUNIS E5.3) Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64) Zone artificialisée	En voie d'expansion	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Modérée)	LAIR Elise, 2023 et 2024 (ENDEMYS)
<i>Gomphocarpus fruticosus</i> (L.) R.Br., 1809	Ouatier marron	Chênaies à Chêne vert des plaines corses (EUNIS G2.1215 ; CH 9340) Forêts galeries corses à <i>Alnus cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> (EUNIS G1.133 ; CH 92A0) Maquis (EUNIS F5.2) Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS E3) Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64)	Bien implanté	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Modérée)	LAIR Elise, 2023 et 2024 (ENDEMYS)

Espèce		Habitats de l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate	Dynamique	Statut	Source
Nom scientifique	Nom français				
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie	Maquis (EUNIS F5.2) Matorrals arborescents (EUNIS F5.1) Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS E3) Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64) Maquis x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.2 x H3.51) Matorrals arborescents x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.1 x H3.5)	En voie d'expansion	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS)
<i>Opuntia monacantha</i> (Willd.) Haw., 1819	Oponce à une épine	Maquis (EUNIS F5.2) Maquis x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.2 x H3.51) Matorrals arborescents x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.1 x H3.5)	En voie d'expansion	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Emergente)	LAIR Elise, 2023 et 2024 (ENDEMYS)
<i>Oxalis debilis</i> Kunth, 1822	Oxalide grêle	Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)	Peu implantée	Liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes en Corse (Alerte)	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS)
<i>Oxalis pes-caprae</i> L., 1753	Oxalis pied-de-chèvre	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées x Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS I1.5 x E3)	Peu implantée	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)	LAIR Elise, 2024 (ENDEMYS)

Espèce		Habitats de l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate	Dynamique	Statut	Source
Nom scientifique	Nom français				
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	Chênaies à Chêne vert des plaines corses (EUNIS G2.1215 ; CH 9340) Eaux courantes très artificielles non salées (EUNIS J5.4) Forêts galeries corses à <i>Alnus cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> (EUNIS G1.133 ; CH 92A0) Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> (EUNIS E5.3) Maquis bas à <i>Cistus</i> (EUNIS F5.24) Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS E3) Prairies humides et prairies humides saisonnières x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS E3 x H3.5)	En voie d'expansion	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes en Corse (Majeure)	LAIR Elise, 2023 et 2024 (ENDEMYS)
<i>Sesbania punicea</i> (Cav.) Benth., 1859	Sesbania rouge vif	Forêts galeries corses à <i>Alnus cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> (EUNIS G1.133 ; CH 92A0) Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> (EUNIS E5.3) Maquis bas à <i>Cistus</i> (EUNIS F5.24) Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS H3.5) Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS G5.2) Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS E3) Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64) Saulaies riveraines (EUNIS G1.11) Zone artificialisée Matorrals arborescents x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS F5.1 x H3.5) Prairies humides et prairies humides saisonnières x Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS E3 x H3.5)	Bien implanté sur une partie des berges du barrage et en voie d'expansion sur le reste	Liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes en Corse (Alerte)	LAIR Elise, 2023 et 2024 (ENDEMYS)

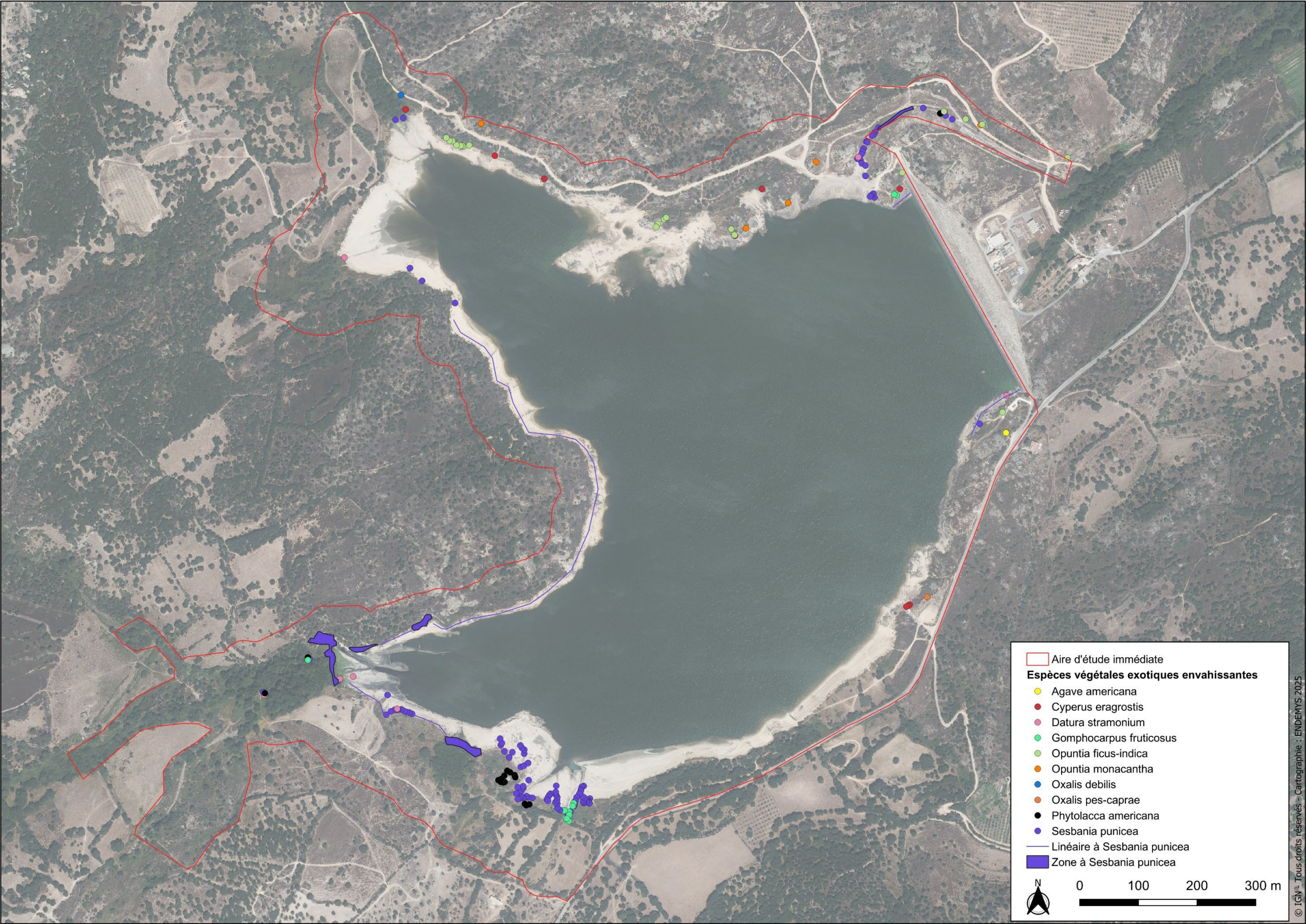


Figure 11. Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes recensées (données existantes + prospection) dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

2.3.4 Oiseaux

2.3.4.1 Données existantes¹⁶

La base de données OpenObs de l'INPN fait apparaître des observations de six espèces d'oiseaux patrimoniales dans l'aire d'étude :

- Balbuzard pêcheur, non observé au cours des inventaire 2023-2024, mais habitats de quête alimentaire présent, l'espèce est considérée comme présente en quête alimentaire ;
- Milan royal, observé au cours des inventaire 2023-2024 comme nicheur certain et en quête alimentaire ;
- Alouette lulu, observée au cours des inventaire 2023-2024 comme nicheur possible ;
- Linotte mélodieuse, observée au cours des inventaire 2023-2024 comme nicheur possible ;
- Corneille mantelée, observée au cours des inventaire 2023-2024 comme nicheur possible ;
- Venturon corse, observée au cours des inventaire 2023-2024 comme nicheur possible.

De plus, un inventaire précédent d'ENDEMYS réalisé en 2022 relatif à des travaux d'arasement du merlon rocheux dans l'évacuateur de crue avait identifié des espèces de d'oiseaux (voir Tableau 5).

2.3.4.2 Résultats d'inventaires¹⁷

Lors des prospections diurnes et nocturnes menées en 2023 et 2024 par ENDEMYS, 58 espèces d'oiseaux ont été observées, dont 54 espèces protégées et/ou patrimoniales.

2.3.4.3 Espèces à enjeu recensées¹⁸ dans l'aire d'étude

Espèces à enjeu de conservation local¹⁹ :

- Nicheuses possibles dans l'aire d'étude :

¹⁶ Seules les données de moins de 10 ans sont prises en compte dans cette analyse. Les observations sont considérées valables si l'habitat favorable à l'espèce considérée est toujours présent l'année des inventaires, même si elle n'a pas été réobservée.

¹⁷ Inventaires réalisés par le bureau d'études ENDEMYS

¹⁸ Par les données existantes + inventaires ENDEMYS

¹⁹ Espèces avec exigences écologiques particulières ou « quasi-menacées » sur LR Régionale ou « menacées » sur une autre liste rouge ou d'intérêt communautaire (annexe I DO ou annexe II DHFF) ou espèces soumises à PNA

- Alouette lulu, espèce inscrite à l'ann I de la DO ;
- Chardonneret élégant
- Engoulevent d'Europe, espèce inscrite à l'ann I de la DO ;
- Fauvette sarde, espèce inscrite à l'ann I de la DO ;
- Linotte mélodieuse
- Milan royal, espèce inscrite à l'ann I de la DO et soumise à PNA ;
- Moineau cisalpine
- Pie-grièche écorcheur, espèce inscrite à l'ann I de la DO et soumise à PNA ;
- Serin cini
- Tourterelle des bois
- Venturon corse
- Non nicheuses dans l'aire d'étude, de passage ou en repos ou en quête alimentaire
 - Bihoreau gris, espèce inscrite à l'ann I de la DO ;
 - Chevalier sylvain, espèce inscrite à l'ann I de la DO ;
 - Pipit spioncelle

Espèce animale à forte patrimonialité²⁰ :

Sept espèces animales à forte patrimonialité :

- Nicheuses possibles dans l'aire d'étude :
 - Grèbe huppé ;
 - Œdicnème criard ;
 - Pie-grièche à tête rousse, par ailleurs espèce soumise à un Plan National d'Actions ;
 - Pouillot véloce ;
- Non nicheuses dans l'aire d'étude, de passage ou en repos ou en quête alimentaire :
 - Aigrette garzette.
 - Balbuzard pêcheur, par ailleurs espèce soumise à un Plan National d'Actions ;

Voir ci-après :

- Tableau 5. Statuts biologiques des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

²⁰ Espèces protégées + menacées sur LR Régionale

- Tableau 6. Statuts de protection et de conservation des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)
- Figure 13. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux dans l'aire d'étude – partie nord (source : ENDEMYS)
- Figure 14. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux dans l'aire d'étude – partie sud (source : ENDEMYS)

Tableau 5. Statuts biologiques des espèces d'oiseaux recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom français	Statut biologique dans l'aire d'étude
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Nicheuse certaine
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Nicheuse possible
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Nicheuse possible
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Nicheuse possible
<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus, 1766	Bruant zizi	Nicheuse possible
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Nicheuse possible
<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	Nicheuse possible
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Nicheuse possible
<i>Corvus corone cornix</i> Linnaeus, 1758	Corneille mantelée	Nicheuse possible
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Nicheuse possible
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Nicheuse possible
<i>Sturnus unicolor</i> Temminck, 1820	Etourneau unicolore	Nicheuse possible
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Nicheuse possible
<i>Sylvia subalpina</i> Temminck, 1820	Fauvette de Moltoni	Nicheuse possible
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale	Nicheuse possible
<i>Sylvia sarda</i> (Temminck, 1820)	Fauvette sarde	Nicheuse possible
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Nicheuse possible
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	Nicheuse possible
<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	Nicheuse possible
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Nicheuse possible
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Nicheuse possible

Nom scientifique	Nom français	Statut biologique dans l'aire d'étude
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Nicheuse possible
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Nicheuse possible
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	Nicheuse possible
<i>Passer italiae</i> (Vieillot, 1817)	Moineau cisalpin	Nicheuse possible
<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Œdicnème criard	Nicheuse possible
<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Petit-duc scops	Nicheuse possible
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Nicheuse possible
<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche à tête rousse	Nicheuse possible
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Nicheuse possible
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Nicheuse possible
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Nicheuse possible
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Nicheuse possible
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	Nicheuse possible
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Nicheuse possible
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Nicheuse possible
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Nicheuse possible
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	Nicheuse possible
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Nicheuse possible
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	Nicheuse possible
<i>Carduelis corsicana</i> (Koenig, 1899)	Venturon corse	Nicheuse possible
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Chevalier aboyeur	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	De passage / en repos / en quête alimentaire

Nom scientifique	Nom français	Statut biologique dans l'aire d'étude
<i>Tringa glareola</i> Linnaeus, 1758	Chevalier sylvain	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucopnée	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	Grand corbeau	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand cormoran	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit gravelot	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle	De passage / en repos / en quête alimentaire
<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	De passage / en repos / en quête alimentaire

Tableau 6. Statuts de protection et de conservation des espèces d'oiseaux recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ²¹	LR Monde ²²	LR Europe ²³	LR France ²⁴	LR Corse ²⁵	Soumise à PNA	DO ²⁶	Source de la donnée
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	Protégée Article 3	LC	LC	NT	NA	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle	Protégée Article 3	LC	LC	LC	NT	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Protégée Article 3	LC	LC	LC	-	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Protégée Article 3	LC	NT	NT	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Protégée Article 3	LC	LC	LC	NA	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	Protégée Article 3	LC	LC	LC	VU	Non	Ann. I	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Protégée Article 3	LC	LC	LC	-	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. I	PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Protégée Article 3	LC	LC	VU	-	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)

²¹ Oiseaux protégés au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou de l'Arrêté du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national

²² Liste rouge mondiale des espèces menacées

²³ Liste rouge européenne des espèces menacées

²⁴ Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016)

²⁵ Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse

²⁶ Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ²¹	LR Monde ²²	LR Europe ²³	LR France ²⁴	LR Corse ²⁵	Soumise à PNA	DO ²⁶	Source de la donnée
<i>Carduelis corsicana</i> (Koenig, 1899)	Venturon corse	Protégée Article 3	LC	LC	LC	NT	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022 (ENDEMYS) ; COIFFARD Paul, 2021 (OPENOBS)
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Protégée Article 3	LC	LC	NT	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit gravelot	Protégée Article 3	LC	LC	LC	EN	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Non Protégée	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. II/1 Ann. III/1	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	Grand corbeau	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Corvus corone cornix</i> Linnaeus, 1758	Corneille mantelée	Protégée Article 3	-	-	NA	LC	Non	Ann. II/2	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS) ; ANONYME, 2016, 2017 (OPENOBS)
<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours	Protégée Article 3	LC	LC	LC	NA	Non	Ann. II/2	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	Protégée Article 3	LC	NT	LC	LC	Non	Ann. II/2	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Protégée Article 3	LC	LC	NT	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS)
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Protégée Article 3	LC	LC	LC	-	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Protégée Article 3	LC	LC	LC	EN	Non	Ann. I	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1766	Bruant zizi	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familial	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ²¹	LR Monde ²²	LR Europe ²³	LR France ²⁴	LR Corse ²⁵	Soumise à PNA	DO ²⁶	Source de la donnée
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Non protégée	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. II/2	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Protégée Article 3	LC	LC	NT	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Protégée Article 3	LC	LC	NT	NT	Oui	Ann. I	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche à tête rousse	Protégée Article 3	NT	NT	VU	VU	Oui	-	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucopée	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Protégée Article 3	LC	LC	VU	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; ANONYME, 2016 (OPENOBS)
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. I	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS) ; DUBOIS Pascal, 2019 (OPENOBS)
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Protégée Article 3	LC	LC	VU	NT	Oui	Ann. I	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS) ; ANONYME, 2016, 2017, 2022 (OPENOBS)
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris	Protégée Article 3	LC	LC	NT	-	Non	Ann. I	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS) ; CHAVE Romain, 2024 (ENDEMYS)
<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Petit-duc scops	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	CHAVE Romain, 2024 (ENDEMYS)
<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur	Protégée Article 3	LC	LC	VU	EN	Oui	Ann. I	ANONYME, 2015 (OPENOBS)
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale,

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ²¹	LR Monde ²²	LR Europe ²³	LR France ²⁴	LR Corse ²⁵	Soumise à PNA	DO ²⁶	Source de la donnée
									2024 (ENDEMYS) ; NOËL Pierre, 2013 (OPENOBS)
<i>Passer italiae</i> (Vieillot, 1817)	Moineau cisalpin	Non protégée	VU	VU	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand cormoran	Protégée Article 3	LC	LC	LC	-	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Protégée Article 3	LC	LC	LC	VU	Non	-	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	Protégée Article 3	LC	LC	LC	VU	-	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	Protégée Article 3	LC	LC	NT	LC	Non	-	ANONYME, 2016 (OPENOBS)
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Protégée Article 3	LC	LC	VU	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Protégée Article 3	LC	LC	LC	NA	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisch, 1817)	Tourterelle turque	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. II/2	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Protégée Article 3	VU	VU	VU	LC	Non	Ann. II/2	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Sturnus unicolor</i> Temminck, 1820	Étourneau unicolore	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale	Protégée Article 3	LC	LC	NT	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Sylvia sarda</i> (Temminck, 1820)	Fauvette sarde	Protégée Article 3	LC	LC	LC	NT	Non	Ann. I	SPAMPANI Valentin, 2022 (ENDEMYS)
<i>Sylvia subalpina</i> Temminck, 1820	Fauvette de Moltoni	Non protégée	-	-	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ²¹	LR Monde ²²	LR Europe ²³	LR France ²⁴	LR Corse ²⁵	Soumise à PNA	DO ²⁶	Source de la donnée
<i>Tringa glareola</i> Linnaeus, 1758	Chevalier sylvain	Protégée Article 3	LC	LC	LC	-	Non	Ann. I	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Chevalier aboyeur	Protégée Article 3	LC	LC	-	-	Non	Ann. II/2	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS)
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. II/2	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	SPAMPANI Valentin, 2024 (ENDEMYS) ; BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)

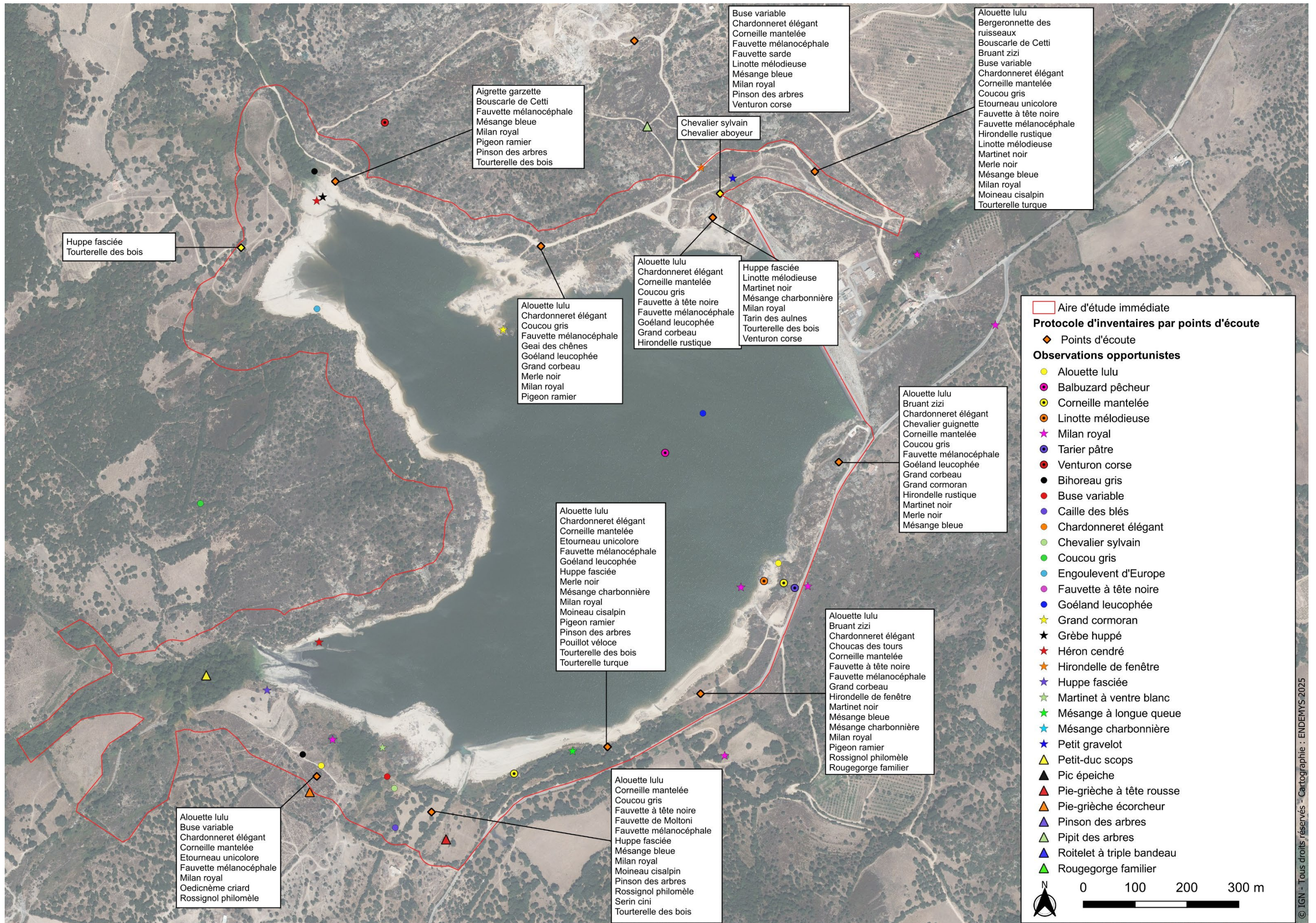


Figure 12. Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

2.3.5 Amphibiens

2.3.5.1 Données existantes²⁷

La base de données OpenObs de l'INPN ne citent aucune espèce patrimoniale dans l'aire d'étude.

Un inventaire précédent d'ENDEMYS réalisé en 2022 relatif à des travaux d'arasement du merlon rocheux dans l'évacuateur de crue avait identifié deux espèces d'amphibiens : Crapaud vert des baléares et Rainette sarde.

Par ailleurs, l'aire d'étude est située au sein de l'aire de répartition de la tortue d'Hermann dans une zone de sensibilité notable.

2.3.5.2 Résultats d'inventaires²⁸

Lors des prospections diurnes et nocturnes menées en 2023 et 2024 par ENDEMYS, quatre espèces d'amphibiens ont été observées, toutes protégées et reproductrices sur les rives du plan d'eau :

- Crapaud vert des baléares ;
- Discoglosse sarde ;
- Rainette sarde ;
- Grenouille de Lessona de Berger.

2.3.5.3 Espèces à enjeu recensées²⁹ dans l'aire d'étude

Espèces à enjeu de conservation local³⁰ :

- Crapaud vert des baléares ;
- Discoglosse sarde ;
- Rainette sarde.

²⁷ Seules les données de moins de 10 ans sont prises en compte dans cette analyse. Les observations sont considérées valables si l'habitat favorable à l'espèce considérée est toujours présent l'année des inventaires, même si elle n'a pas été réobservée.

²⁸ Inventaires réalisés par le bureau d'études ENDEMYS

²⁹ Par les données existantes + inventaires ENDEMYS

³⁰ Espèces avec exigences écologiques particulières ou « quasi-menacées » sur LR Régionale ou « menacées » sur une autre liste rouge ou d'intérêt communautaire (annexe I DO ou annexe II DHFF) ou espèces soumises à PNA

Espèce animale à forte patrimonialité³¹ :

Aucune espèce à forte patrimonialité.

Voir ci-après :

- Tableau 7. Statuts biologiques des espèces de reptiles recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)
- Tableau 8. Statuts de protection et de conservation des espèces de reptiles recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)
- Figure 15. Localisation des observations de reptiles patrimoniaux dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Tableau 7. Statuts biologiques des espèces de reptiles recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Espèce	Date d'observation	Statuts biologiques
<i>Bufotes viridis balearicus</i> (Boettger, 1880)	Crapaud vert des baléares	Reproductrice, l'ensemble du cycle biologique est réalisé dans l'aire d'étude
<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi in Otth, 1837	Discoglosse sarde	
<i>Hyla sarda</i> (Betta, 1857)	Rainette sarde	
<i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986)	Grenouille de Lessona de Berger	

³¹ Espèces protégées + menacées sur LR Régionale

Tableau 8. Statuts de protection et de conservation des espèces de reptiles recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ³²	LR Monde ³³	LR Europe ³⁴	LR France ³⁵	LR Corse ³⁶	Soumise à PNA	DHFF ³⁷	ZNIEFF ³⁸	Source de la donnée
<i>Bufo viridis balearicus</i> (Boettger, 1880)	Crapaud vert des baléares	Protégée Article 1 ³⁹ et Article 2	LC	LC	LC	NT	Oui	Ann. IV	Non	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS) CHAVE Romain, 2024 (ENDEMYS) BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi in Otth, 1837	Discoglosse sarde	Protégée Article 2	LC	LC	LC	NT	Non	Ann. II, Ann. IV	Oui	SPAMPANI Valentin, 2023 (ENDEMYS) ; PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Hyla sarda</i> (Betta, 1857)	Rainette sarde	Protégée Article 2	LC	LC	LC	NT	Non	Ann. IV	Oui	LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS) ; CHAVE Romain, 2024 (ENDEMYS) ; ; PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986)	Grenouille de Lessona de Berger	Protégée Article 2	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. IV	Non	PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)

³² Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

³³ Liste rouge mondiale des espèces menacées

³⁴ Liste rouge européenne des espèces menacées

³⁵ Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015)

³⁶ Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse

³⁷ Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)

³⁸ Espèces Déterminantes de l'inventaire ZNIEFF – Région Corse

³⁹ Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département



© IGN - Tous droits réservés - Cartographie : ENDEMYS 2025

Figure 13. Localisation des observations d'amphibiens patrimoniaux dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

2.3.6 Reptiles

2.3.6.1 Données existantes⁴⁰

La base de données OpenObs de l'INPN ne citent aucune espèce patrimoniale dans l'aire d'étude.

Un inventaire précédent d'ENDEMYS réalisé en 2022 relatif à des travaux d'arasement du merlon rocheux dans l'évacuateur de crue avait identifié trois espèces de reptiles : Couleuvre verte et jaune, Lézard tyrrhénien et Tarente de Maurétanie.

2.3.6.2 Résultats d'inventaires⁴¹

Lors des prospections diurnes et nocturnes menées en 2023 et 2024 par ENDEMYS, trois espèces de reptiles ont été observées, toutes protégées et reproductrices dans les habitats terrestres de l'aire d'étude :

- Couleuvre verte et jaune ;
- Lézard tyrrhénien ;
- Tarente de Maurétanie, espèce inféodée aux habitats rupetres : rochers, mur en pierres sèches, bâtiments et digues.

À noter que le recensement spécifique de la tortue d'Hermann n'a pas mis en évidence la présence de l'espèce, malgré des habitats favorables.

2.3.6.3 Espèces à enjeu recensées⁴² dans l'aire d'étude

Aucune espèce à enjeu de conservation local⁴³ ou à forte patrimonialité⁴⁴. Les trois espèces recensées sont tout de même protégées.

⁴⁰ Seules les données de moins de 10 ans sont prises en compte dans cette analyse. Les observations sont considérées valables si l'habitat favorable à l'espèce considérée est toujours présent l'année des inventaires, même si elle n'a pas été réobservée.

⁴¹ Inventaires réalisés par le bureau d'études ENDEMYS

⁴² Par les données existantes + inventaires ENDEMYS

⁴³ Espèces avec exigences écologiques particulières, espèces « quasi-menacées » sur LR Régionale, « menacées » sur une autre liste rouge, espèces d'intérêt communautaire : annexe I DO ou annexe II DHFF, espèces soumises à PNA)

⁴⁴ Espèces protégées + menacées sur LR Régionale + enjeu de conservation local

Voir ci-après :

- Tableau 9. Statuts biologiques des espèces d'amphibiens recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)
- Tableau 10. Statuts de protection et de conservation des espèces d'amphibiens recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)
- Figure 16. Localisation des observations d'amphibiens dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Tableau 9. Statuts biologiques des espèces d'amphibiens recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom français	Statut biologique dans l'aire d'étude
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	Reproductrice, l'ensemble du cycle biologique est réalisé dans l'aire d'étude
<i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin 1789)	Lézard tyrrhénien	
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie	

Tableau 10. Statuts de protection et de conservation des espèces d'amphibiens recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ⁴⁵	LR Monde ⁴⁶	LR Europe ⁴⁷	LR France ⁴⁸	LR Corse ⁴⁹	Soumise à PNA	DHFF ⁵⁰	ZNIEFF ⁵¹	Source de la donnée
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	Protégée Article 2	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. IV	Oui	SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS) ; LAIR Élise, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin 1789)	Lézard tyrrhénien	Protégée Article 2	LC	LC	LC	LC	Non	Ann. IV	Oui	LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS) ; BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS) ; SPAMPANI Valentin, 2022, 2024 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de maurétanie	Protégée Article 3	LC	LC	LC	LC	Non	-	Oui	LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS) ; MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)

⁴⁵ Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

⁴⁶ Liste rouge mondiale des espèces menacées

⁴⁷ Liste rouge européenne des espèces menacées

⁴⁸ Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015)

⁴⁹ Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse

⁵⁰ Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)

⁵¹ Espèces Déterminantes de l'inventaire ZNIEFF – Région Corse



Figure 14. Localisation des observations des reptiles dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

2.3.7 Chiroptères

2.3.7.1 Données existantes⁵²

La base de données OpenObs de l'INPN ne citent aucune espèce patrimoniale dans l'aire d'étude.

Un inventaire précédent d'ENDEMYS réalisé en 2022 relatif à des travaux d'arasement du merlon rocheux dans l'évacuateur de crue avait identifié 12 espèces de chiroptères en activités de chasse et/ou transit :

- Minioptère de Schreibers
- Molosse de Cestoni
- Noctule de Leisler
- Oreillard gris
- Oreillard montagnard
- Petit rhinolophe
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle pygmée
- Sérotine commune
- Vespère de savi

2.3.7.2 Résultats d'inventaires⁵³

L'étude acoustique (écoutes actives et enregistrements passifs) menées en 2024 par ENDEMYS, ont mis en évidence la présence de neuf espèces protégées de chiroptères en activités de chasse et/ou de transit au-dessus du plan d'eau et à ses abords dans les zones humides rivulaires et les habitats terrestres :

- Grand rhinolophe
- Molosse de Cestoni
- Noctule de Leisler
- Petit rhinolophe
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle pygmée
- Sérotine commune
- Vespère de savi

⁵² Seules les données de moins de 10 ans sont prises en compte dans cette analyse. Les observations sont considérées valables si l'habitat favorable à l'espèce considérée est toujours présent l'année des inventaires, même si elle n'a pas été réobservée.

⁵³ Inventaires réalisés par le bureau d'études ENDEMYS

2.3.7.3 Espèces à enjeu recensées⁵⁴ dans l'aire d'étude

Espèces à enjeu de conservation local⁵⁵ :

Toutes les espèces de chiroptères représentent un enjeu de conservation local car elles sont toutes soumises à un plan national d'action.

Espèce animale à forte patrimonialité⁵⁶ :

Deux espèces à forte patrimonialité car protégées, classé VU sur la liste rouge Corse, ainsi que soumise à PNA chiroptères :

- Grand rhinolophe
- Minioptère de Schreibers

-
- orthoptère inféodé herbacés humides ; Tableau 11. Statuts biologiques des espèces de chiroptères recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)
 - Tableau 12. Statuts de protection et de conservation des espèces de chiroptères recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)
 - Figure 16. Localisation des observations des chiroptères patrimoniaux dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Tableau 11. Statuts biologiques des espèces de chiroptères recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Nom vernaculaire	Date d'observation	Statuts biologiques
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Activités de chasse et/ou transit
<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	

⁵⁴ Par les données existantes + inventaires ENDEMYS

⁵⁵ Espèces avec exigences écologiques particulières ou « quasi-menacées » sur LR Régionale ou « menacées » sur une autre liste rouge ou d'intérêt communautaire (annexe I DO ou annexe II DHFF) ou espèces soumises à PNA

⁵⁶ Espèces protégées + menacées sur LR Régionale

Nom vernaculaire	Date d'observation	Statuts biologiques
<i>Plecotus macrobullaris</i> <i>Kuzyakin, 1965</i>	Oreillard montagnard	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	
<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	

Tableau 12. Statuts de protection et de conservation des espèces de chiroptères recensées dans l'aire d'étude (source : INPN)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ⁵⁷	LR Monde ⁵⁸	LR Europe ⁵⁹	LR France ⁶⁰	LR Corse ⁶¹	Soumise à PNA	DHFF ⁶²	ZNIEFF ⁶³	Source de la donnée
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Protégée Article 2	LC	LC	NT	LC	OUI Prioritaire	Ann.IV	Non	LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS) PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	Protégée Article 2	LC	LC	LC	LC	OUI	Ann.IV	Non	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS) ; LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	Protégée Article 2	VU	VU	VU	VU	OUI	Ann.IV Ann.II	Oui	LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Protégée Article 2	LC	LC	NT	LC	OUI Prioritaire	Ann.IV	Oui	LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS) PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Protégée Article 2	LC	LC	LC	LC	OUI	Ann.IV	Non	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS) ; PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS) ; LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)

⁵⁷ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection⁵⁸ Liste rouge mondiale des espèces menacées⁵⁹ Liste rouge européenne des espèces menacées⁶⁰ Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015)⁶¹ Liste rouge régionale chiroptères de Corse (2010)⁶² Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)⁶³ Espèces Déterminantes de l'inventaire ZNIEFF – Région Corse

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ⁵⁷	LR Monde ⁵⁸	LR Europe ⁵⁹	LR France ⁶⁰	LR Corse ⁶¹	Soumise à PNA	DHFF ⁶²	ZNIEFF ⁶³	Source de la donnée
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Protégée Article 2	LC	LC	NT	LC	OUI Prioritaire	Ann.IV	Non	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS) ; PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS) ; LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	Protégée Article 2	LC	LC	LC	DD	OUI	Ann.IV	Non	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS) ; LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	Protégée Article 2	NT	NT	LC	LC	OUI	Ann.IV	Oui	LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)
<i>Plecotus macrobullaris</i> Kuzynkin, 1965	Oreillard montagnard	Protégée Article 2	LC	NT	VU	DD	OUI Prioritaire	Ann.IV	Oui	LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Protégée Article 2	LC	LC	LC	VU	OUI Prioritaire	Ann.IV	Oui	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS)
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	Protégée Article 2	LC	LC	LC	NT	OUI Prioritaire	Ann.II, Ann.IV	Oui	MONEGLIA Pasquale, 2024 (ENDEMYS) ; LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)
<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	Protégée Article 2	LC	LC	NT	LC	OUI	Ann.IV	Non	PASTINELLI Antoine-Marie, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS) ; LECIGNE Solène, 2022 (ENDEMYS)

2.3.8 Mammifères aptères

2.3.8.1 Données existantes⁶⁴

La base de données OpenObs de l'INPN ne citent aucune espèce patrimoniale dans l'aire d'étude.

2.3.8.2 Résultats d'inventaires⁶⁵

Lors des prospections diurnes et nocturnes menées en 2023 et 2024 par ENDEMYS, aucune espèce patrimoniale n'a été observée.

2.3.8.3 Espèces à enjeu recensées⁶⁶ dans l'aire d'étude

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée recensée.

2.3.9 Insectes et Mollusques terrestres

2.3.9.1 Données existantes⁶⁷

La base de données OpenObs de l'INPN ne citent aucune espèce patrimoniale dans l'aire d'étude.

2.3.9.2 Résultats d'inventaires⁶⁸

Lors des prospections diurnes et nocturnes menées en 2023 et 2024 par ENDEMYS, cinq espèces patrimoniales d'insectes ont été observées, aucune n'est protégée :

- Oedipode gracile, orthoptère inféodé aux habitats herbacés sec ; espèce déterminante pour les ZNIEFF de Corse sachant que le projet est situé au sein d'une ZNIEFF ;

⁶⁴ Seules les données de moins de 10 ans sont prises en compte dans cette analyse. Les observations sont considérées valables si l'habitat favorable à l'espèce considérée est toujours présent l'année des inventaires, même si elle n'a pas été réobservée.

⁶⁵ Inventaires réalisés par le bureau d'études ENDEMYS

⁶⁶ Par les données existantes + inventaires ENDEMYS

⁶⁷ Seules les données de moins de 10 ans sont prises en compte dans cette analyse. Les observations sont considérées valables si l'habitat favorable à l'espèce considérée est toujours présent l'année des inventaires, même si elle n'a pas été réobservée.

⁶⁸ Inventaires réalisés par le bureau d'études ENDEMYS

- *Myriochila melancholica*, coléoptère inféodé aux zones humides, vasières ; espèce déterminante pour les ZNIEFF de Corse sachant que le projet est situé au sein d'une ZNIEFF ;
- *Natula averni* : orthoptère inféodé herbacés humides ; espèce classée menacée (VU) sur la liste rouge Europe ;
- Grillon des marais : orthoptère inféodé herbacés humides ; espèce déterminante pour les ZNIEFF de Corse sachant que le projet est situé au sein d'une ZNIEFF ;
- Grillon des jonchères : orthoptère inféodé herbacés humides ; espèce déterminante pour les ZNIEFF de Corse sachant que le projet est situé au sein d'une ZNIEFF.

2.3.9.3 Espèces à enjeu recensées⁶⁹ dans l'aire d'étude

Espèces à enjeu de conservation local⁷⁰ :

- *Natula averni*.

Espèce animale à forte patrimonialité⁷¹ :

Aucune espèce à forte patrimonialité.

Voir ci-après :

- Tableau 13. Statuts biologiques des espèces d'insectes patrimoniales recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)
- Tableau 14. Statuts de protection et de conservation des espèces d'insectes patrimoniales recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)
- Figure 19. Localisation des observations d'insectes patrimoniaux dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Tableau 13. Statuts biologiques des espèces d'insectes patrimoniales recensées dans l'aire d'étude
(source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom français	Statut biologique dans l'aire d'étude
<i>Acrotylus patruelis</i> (Herrich-Schäffer, 1838)	Oedipode gracile	

⁶⁹ Par les données existantes + inventaires ENDEMYS

⁷⁰ Espèces avec exigences écologiques particulières ou « quasi-menacées » sur LR Régionale ou « menacées » sur une autre liste rouge ou d'intérêt communautaire (annexe I DO ou annexe II DHFF) ou espèces soumises à PNA

⁷¹ Espèces protégées + menacées sur LR Régionale

Nom scientifique	Nom français	Statut biologique dans l'aire d'étude
<i>Myriochila melancholica</i> (Fabricius, 1798)	Myriochila melancholica	Reproductrice, l'ensemble du cycle biologique est réalisé dans l'aire d'étude
<i>Natula averni</i> (O.G. Costa, 1855)	Natula averni	
<i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer, 1853)	Grillon des marais	
<i>Trigonidium cicindeloides</i> Rambur, 1838	Grillon des jonchères	

Tableau 14. Statuts de protection et de conservation des espèces d'insectes patrimoniales recensées dans l'aire d'étude (source : ENDEMYS)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection ⁷²	LR Monde ⁷³	LR Europe ⁷⁴	LR France ⁷⁵	LR Corse ⁷⁶	Soumise à PNA	DHFF ⁷⁷	ZNIEFF	Source de la donnée
<i>Acrotylus patruelis</i> (Herrich-Schäffer, 1838)	Oedipode gracile	Non Protégée	LC	LC	-	-	NON	-	OUI	BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Myriochila melancholica</i> (Fabricius, 1798)	Myriochila melancholica	Non Protégée	-	-	-	-	NON	-	OUI	BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Natula averni</i> (O.G. Costa, 1855)	Natula averni	Non Protégée	-	VU	-	-	NON	-	-	BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer, 1853)	Grillon des marais	Non Protégée	-	LC	-	-	NON	-	OUI	BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)
<i>Trigonidium cicindeloides</i> Rambur, 1838	Grillon des jonchères	Non Protégée	-	LC	-	-	NON	-	OUI	BRAUD Yoan, 2024 (SOUS-TRAITANT ENDEMYS)

⁷² Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection⁷³ Liste rouge mondiale des espèces menacées⁷⁴ Liste rouge européenne des espèces menacées⁷⁵ Liste rouge des espèces menacées de France métropolitaine⁷⁶ Aucune liste rouge établie⁷⁷ Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)



Figure 15. Localisation des observations d’insectes patrimoniaux dans l’aire d’étude (source : ENDEMYS)

2.4 Hiérarchisation des enjeux écologiques

Élément écologique		Niveau d'enjeu	Désignation de l'enjeu
ZONAGES ÉCOLOGIQUES		Fort	Le projet est situé au sein du site Natura 2000 « FR9412007 Vallée du Regino » et de la ZNIEFF de type II « 940030247 Vallée du Regino »
HABITATS	Forêts galeries corses à <i>Alnus cordata</i> et <i>Alnus glutinosa</i> (EUNIS G1.133 ; CH 92A0)	Fort	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » mais l'aire d'étude immédiate n'est incluse au sein du d'un site Natura 2000 désigné comme Zones spéciales de conservation (ZSC). Néanmoins, Cet habitat est déterminant pour les ZNIEFF Corse et l'aire d'étude immédiate est incluse au sein de la ZNIEFF de type 2 « 940030247 Vallée du Regino ». De plus, cet habitat accueille une espèce végétale protégée : <i>Ranunculus ophioglossifolius</i>. Par ailleurs, cet habitat accueille trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Gomphocarpus fruticosus</i>, <i>Phytolacca americana</i> et <i>Sesbania punicea</i>.
	Chênaies à Chêne vert des plaines corses (EUNIS G2.1215 ; CH 9340)	Moyen	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore ». Néanmoins, l'aire d'étude immédiate n'est incluse au sein du d'un site Natura 2000 désigné comme Zones spéciales de conservation (ZSC). Par ailleurs, cet habitat accueille deux espèces végétales protégées : <i>Isoetes durieui</i> / <i>Isoetes histrix</i>, et <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> et deux espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Gomphocarpus fruticosus</i> et <i>Phytolacca americana</i>.

Élément écologique		Niveau d'enjeu	Désignation de l'enjeu
	Communautés amphibies rases méditerranéennes (EUNIS C3.421 ; CH 3120)	Moyen	Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore ». Néanmoins, l'aire d'étude immédiate n'est incluse au sein d'un site Natura 2000 désigné comme Zones spéciales de conservation (ZSC). Par ailleurs, cet habitat accueille deux espèces végétales protégées : <i>Isoetes durieui</i> / <i>Isoetes histrix</i> , et <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> .
	Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> (EUNIS E5.3) :	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille une espèce végétale protégée : <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> mais également, de trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Datura stramonium</i> , <i>Phytolacca americana</i> et <i>Sesbania punicea</i> .
	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (EUNIS I1.5)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité.
	Gazons méditerranéens à <i>Eleocharis palustris</i> (EUNIS C3.421A) :	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité.
	Habitats méditerranéens secs à végétation herbacée non-vernale inappétente (EUNIS E1.C)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille deux espèces végétales protégées : <i>Allium chamaemoly</i> et <i>Isoetes histrix</i> / <i>Isoetes durieui</i> .

Élément écologique		Niveau d'enjeu	Désignation de l'enjeu
	Maquis (EUNIS F5.2)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille une espèce végétale protégée : <i>Isoetes histrix</i> / <i>Isoetes durieui</i> mais également cinq espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Agave americana</i> , <i>Cyperus eragrostis</i> , <i>Gomphocarpus fruticosus</i> , <i>Opuntia ficus-indica</i> et <i>Opuntia monacantha</i> .
	Maquis bas à Cistus (EUNIS F5.24)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille deux espèces végétales protégées : <i>Isoetes histrix</i> / <i>Isoetes durieui</i> et <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> mais également deux espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Phytolacca americana</i> et <i>Sesbania punicea</i> .
	Matorrals arborescents (EUNIS F5.1)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille une espèce végétale protégée : <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> mais également une espèce végétale exotiques envahissante : <i>Opuntia ficus-indica</i> .
	Pavements, dalles rocheuses, dômes rocheux (EUNIS H3.5)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille une espèce végétale protégée : <i>Isoetes histrix</i> / <i>Isoetes durieui</i> et une espèce végétale protégée et menacée : <i>Ornithogalum exscapum subsp. sandalioticum</i> mais également, une espèce végétale exotiques potentiellement envahissante : <i>Sesbania punicea</i> .

Élément écologique		Niveau d'enjeu	Désignation de l'enjeu
	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (EUNIS G5.2)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Notons la présence d'une espèce végétale exotique potentiellement envahissante : <i>Sesbania punicea</i> .
	Prairies humides et prairies humides saisonnières (EUNIS E3) :	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille quatre espèces végétales protégées : <i>Allium chamaemoly</i> , <i>Isoetes histrix</i> / <i>Isoetes durieui</i> , <i>Kickxia commutata</i> et <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> et une espèce végétale patrimoniale : <i>Myriophyllum spicatum</i> mais également quatre espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Gomphocarpus fruticosus</i> , <i>Opuntia ficus-indica</i> , <i>Phytolacca americana</i> et <i>Sesbania punicea</i> .
	Ronciers (EUNIS F3.131)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité.
	Sables et galets exondés et nus des lacs d'eau douce (EUNIS C3.64)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille une espèce végétale protégée : <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> et deux espèces végétales patrimoniales : <i>Myriophyllum spicatum</i> et <i>Potamogeton crispus</i> . Mais également, cinq espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Cyperus eragrostis</i> , <i>Datura stramonium</i> , <i>Gomphocarpus fruticosus</i> , <i>Opuntia ficus-indica</i> et <i>Sesbania punicea</i> .

Élément écologique		Niveau d'enjeu	Désignation de l'enjeu
	Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité. Néanmoins, cet habitat accueille une espèce végétale protégée : <i>Isoetes hystrix</i> / <i>Isoetes durieui</i> . Mais également, trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Cyperus eragrostis</i> , <i>Oxalis debilis</i> et <i>Sesbania punicea</i> .
	Végétations herbacées anthropiques (EUNIS E5.1)	Faible	Habitat non patrimonial, commun en Corse et accueille que des espèces communes pour la majorité.
	Plans d'eau construits très artificiels et structures connexes (EUNIS J5)	Négligeable	Habitat artificialisé accueillant qu'une très pauvre diversité floristique.
	Réservoir de stockage d'eau (EUNIS J5.33)	Négligeable	Habitat artificialisé accueillant qu'une très pauvre diversité floristique.
	Eaux courantes très artificielles non salées (EUNIS J5.4)	Négligeable	Habitat artificialisé accueillant qu'une très pauvre diversité floristique. Par ailleurs, cet habitat accueille trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Datura stramonium</i> , <i>Phytolacca americana</i> et <i>Sesbania punicea</i> .
	Zone artificialisée	Négligeable	Habitat artificialisé accueillant qu'une très pauvre diversité floristique. Néanmoins, cet habitat accueille deux espèces végétales protégées : <i>Isoetes hystrix</i> / <i>Isoetes durieui</i> et <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> mais également, trois espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes : <i>Cyperus eragrostis</i> , <i>Datura stramonium</i> et <i>Sesbania punicea</i> .
MILIEUX AQUATIQUES OU HUMIDES		Fort	Présence de cinq cours d'eau qui traversent l'aire d'étude immédiate. Présence de cinq habitats humides et huit habitats potentiellement humides au sein de l'aire d'étude immédiate.

Élément écologique		Niveau d'enjeu	Désignation de l'enjeu
FLORE	<i>Allium chamaemoly</i>	Moyen	Espèce à enjeu de conservation local : protégée mais non menacée et considérée comme commune en Corse. De plus, les stations recensées se situent dans l'aire d'étude immédiate.
	<i>Isoetes histrix / Isoetes durieui</i>	Moyen	Espèce à enjeu de conservation local : protégée mais non menacée et considérée comme peu fréquente en Corse. De plus, les stations recensées se situent dans l'aire d'étude immédiate.
	<i>Kickxia commutata</i>	Moyen	Espèce à enjeu de conservation local : protégée mais non menacée et considérée comme commune en Corse. De plus, les stations recensées se situent dans l'aire d'étude immédiate.
	<i>Myriophyllum spicatum</i>	Moyen	Espèce à enjeu de conservation local : bien que non protégée et non menacée mais considérée comme rare en Corse. De plus, les stations recensées se situent dans l'aire d'étude immédiate.
	<i>Ornithogalum exscapum</i> subsp. <i>sandalioticum</i>	Fort	Espèce à forte patrimonialité : protégée et menacée selon listes rouges France et Corse et à répartition localisée en Corse. De plus, les stations recensées se situent dans l'aire d'étude immédiate.
	<i>Potamogeton crispus</i>	Moyen	Espèce à enjeu de conservation local : Bien que non protégée et non menacée, l'espèce est rare en Corse. De plus, les stations recensées se situent dans l'aire d'étude immédiate.
	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Moyen	Espèce à enjeu de conservation local : protégée mais non menacée selon liste rouge et commune en Corse. De plus, les stations recensées se situent dans l'aire d'étude immédiate.
	<i>Serapias parviflora</i>	Moyen	Espèce végétale protégée mais non menacée et considérée comme peu fréquente en Corse. De plus, les stations recensées se situent dans l'aire d'étude immédiate.
FAUNE	Oiseaux	Fort	Présence de 7 espèces à forte patrimonialité dont 4 nicheuses possibles.
		Moyen	Présence de 14 espèces à enjeu de conservation local dont 11 nicheuses possibles.

Élément écologique		Niveau d'enjeu	Désignation de l'enjeu
		Faible	Présence 33 espèces protégées et/ou patrimoniales mais sans enjeu de conservation local ni forte patrimonialité.
	Amphibiens	Moyen	Présence de 3 espèces à enjeu de conservation local.
	Reptiles	Faible	Présence 33 espèces protégées mais sans enjeu de conservation local ni forte patrimonialité.
	Chiroptères	Fort	Présence de 2 espèces à forte patrimonialité en activité de chasse et/ou transit.
		Moyen	Présence de 9 espèces à enjeu de conservation local en activité de chasse et/ou transit.
	Mammifères aptères	Faible	Aucune espèce patrimoniale recensée, uniquement espèces ordinaires.
	Insectes et Mollusques terrestres	Moyen	Présence d'une espèce à enjeu de conservation local : <i>Natula averni</i> , mais espèce non protégée.
		Faible	Présence d'espèces déterminantes ZNIEFF et d'une entomofaune ordinaire.
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES		Fort	Les emprises du projet sont situées dans un réservoir de biodiversité terrestre de la Trame verte et bleue de Corse ;

Concernant les espèces végétales :

- Enjeu nul : Aucune espèce
- Enjeu négligeable : Flore non indigène (exotique / horticole)
- Enjeu faible : Flore ordinaire (aucun statut de patrimonialité)
- Enjeu moyen / espèces à enjeu de conservation locale = Espèces protégées ou « menacées » sur une liste rouge ou d'intérêt communautaire (annexe II DHFF) ou soumises à PNA ou espèce très rare / rare / localisée en Corse
- Enjeu fort / espèces à forte patrimonialité = Espèces avec plusieurs statuts de de patrimonialité

Concernant les espèces animales :

- Enjeu nul : Aucune espèce
- Enjeu négligeable : Faune ordinaire
- Enjeu faible : Espèces protégées commune
- Enjeu moyen / espèces à enjeu de conservation locale = Espèces avec exigences écologiques particulières ou « quasi-menacées » sur LR Régionale ou « menacées » sur une autre liste rouge ou d'intérêt communautaire (annexe I DO ou annexe II DHFF) ou espèces soumises à PNA
- Enjeu fort / espèces à forte patrimonialité = Espèces protégées + menacées sur LR Régionale

3 Méthodologie

3.1 Zonages écologiques

La méthode consiste à recenser l'ensemble des zonages écologiques dans un rayon de 3 km autour du projet.

La présentation des zonages est réalisée par la cartographie aux échelles adaptées de leurs localisations et périmètres par rapport au projet. Une description synthétique des enjeux écologiques (habitats et espèces, continuité écologiques, ...) pour lesquels, les zonages ont été désigné est également fournie.

Les données en ligne de la DREAL et de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) sont utilisées.

3.2 Continuités écologiques régionales

3.2.1 Généralités

Les continuités écologiques à l'échelle régionale sont identifiées par les Trames vertes et Bleues définies à l'échelon régional. La Trame Verte et Bleue est constituée de réseaux écologiques formés de continuités écologiques terrestres et aquatiques, c'est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à limiter la perte de biodiversité, maintenir ou restaurer les capacités d'évolution, ainsi qu'à préserver les services écosystémiques rendus, en prenant en compte les activités humaines. C'est un outil d'aménagement qui s'inscrit dans une dimension socio-économique (amélioration du cadre de vie, prévention des inondations, fonction d'épuration de l'eau, pollinisation...). La Trame Verte et Bleue contribue à l'état de conservation des habitats naturels, des espèces qui l'habitent et au bon état écologique des masses d'eau (réservoirs écologiques). Elle permet aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation (corridors écologiques).

Les Trames Vertes et Bleues identifient des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques :

- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. (source : Trame Verte et Bleue – Centre de ressource⁷⁸).

⁷⁸ <https://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/qu-est-ce-qu-reservoir-biodiversite>

- Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie (source : Trame Verte et Bleue – Centre de ressource⁷⁹).

3.2.2 La Trame Verte et Bleue de Corse

C'est dans ce contexte et dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement durable de la Corse (PADDUC) que l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse (AUE) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), agence et office de la Collectivité de Corse, ont élaboré la Trame Verte et Bleue de Corse.

L'OEC et la DREAL Corse, s'appuient sur les grands principes méthodologiques proposés dans le document-cadre intitulé : « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ». Ce document est issu des réflexions du Comité opérationnel Trame Verte et Bleue (COMOP TVB), portant premièrement sur les enjeux nationaux et transfrontaliers pour une cohérence écologique de la Trame Verte et Bleue à l'échelle nationale (certains espaces protégés et inventoriés, certaines espèces, certains habitats, les continuités écologiques d'importance nationale), ainsi que les enjeux transfrontaliers qui sont mentionnés par les dispositions législatives (essentiellement sur l'avifaune), puis l'élaboration des schémas régionaux du territoire pour une cohérence en termes d'objectifs et de contenu, en particulier pour la présentation de la Trame Verte et Bleue régionale ainsi que pour l'atlas cartographique.

Les activités humaines contribuent à la fragmentation et à la réduction des territoires, importants pour la survie des espèces animales et végétales (alimentation, reproduction ...). Cet outil va permettre de préserver les continuités écologiques, en limitant la perte de diversité, en restaurant et préservant les réservoirs écologiques, ainsi que tous les corridors qui permettent de les relier les uns aux autres.

La conservation de la biodiversité passe à la fois par : la protection des espèces à l'aide d'un inventaire de celles-ci ; puis par la conservation du bon fonctionnement et de l'équilibre écologique de l'aire d'étude considérée. Or, le fonctionnement d'un écosystème repose notamment sur les continuités écologiques c'est-à-dire la Trame Verte et Bleue, qu'il est nécessaire d'identifier.

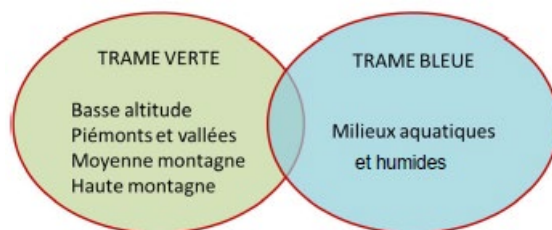
3.2.3 Analyse de la Trame Verte et Bleue de Corse

ENDEMYS réalise une présentation de la Trame Verte et Bleue de Corse dans un rayon adapté à la nature du projet (généralement trois kilomètres). L'objectif est notamment de s'assurer de la prise en compte des exigences de la Trame Verte et Bleue régionale du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Corse.

Cinq sous-trames composent la Trame Verte et Bleue de Corse afin de prendre en compte les

⁷⁹ <https://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/qu-est-ce-qu-corridor-ecologique>

grands types de milieux « naturels » et « semi-naturels » des étages et des paysages présents au sein du territoire Corse :



Sous-frames de la TVB de Corse (source : AUE et OEC de la Corse, 2015)

La Trame Verte et Bleue de Corse identifie :

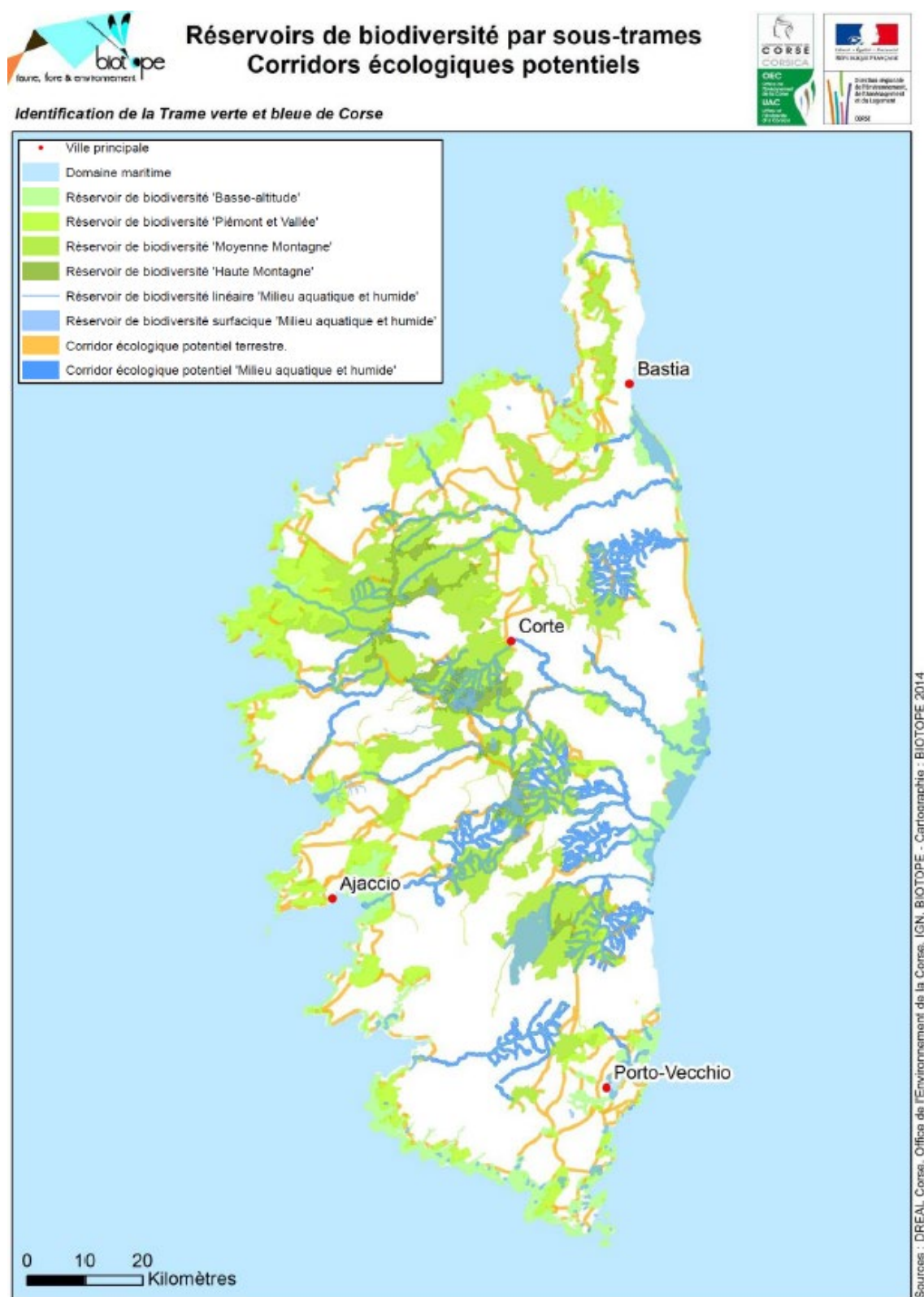
- Des réservoirs de biodiversité « terrestres » :
- Des réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques et humides. ;
- Des corridors écologiques potentiels « terrestres »
- Des corridors écologiques des milieux aquatiques et humides

Les éléments cartographiques de la Trame Verte et Bleue de Corse sont disponibles auprès de l'Agence de l'Urbanisme de Corse⁸⁰, de Collectivité de Corse.

Le travail d'expertise réalisé par ENDEMYS consiste à réaliser la **cartographie du projet superposé aux réservoirs de biodiversités et corridors écologiques identifiés par la Trame Verte et Bleue de Corse**.

Nota bene : Les corridors écologiques identifiés par la Trame Verte et Bleue de Corse n'ont pas d'épaisseur et constituent, en théorie, un lieu privilégié dans lequel les espèces peuvent se déplacer. Les corridors peuvent être fonctionnels ailleurs qu'à l'endroit où ils ont été cartographiés. La largeur des corridors doit être considérée comme floue (ce qui n'est pas possible dans le cadre d'une représentation cartographique), car très dépendante de l'espèce, allant de quelques décimètres à plusieurs kilomètres. Les corridors écologiques sont ainsi représentés par des fuseaux linéaires d'une largeur fixe donnée afin de matérialiser la notion de fonctionnalité écologique potentielle existante.

⁸⁰ Lien : https://www.aue.corsica/Le-Padduc-dans-son-integralite_a47.html



Trame Verte et Bleue de Corse (source : AUE et OEC de la Corse, 2015)

3.3 Protocoles d'inventaires des habitats et des espèces

3.3.1 Aire d'étude

L'aire d'étude prend en compte trois zones :

- **Aire d'étude immédiate** correspond au périmètre sur lequel le projet est techniquement et économiquement viable, intégrant l'emprise définitive des aménagements et les emprises des travaux (ou du chantier). C'est la zone d'inventaires systématique des habitats et des espèces avec une pression d'inventaire forte (rapport entre temps de prospection / surface prospectée).
- **Aire d'étude rapprochée** correspond à la zone proche du projet dans laquelle des impacts du projet peuvent être significatifs. Ce périmètre dépend de :
 - De la nature du projet (effets possibles)
 - De la potentialité écologique des milieux naturels (présence ou non d'espèces patrimoniales, d'une forte biodiversité ou d'enjeux écologiques)
 - Du compartiment écologique (habitats, flore, oiseaux, reptiles, etc.) et de sa sensibilité.

Sur cette zone, des prospections ponctuelles sont réalisées en fonction des enjeux écologiques.

- **Aire d'étude éloignée** correspond à la zone de recherche des données bibliographiques avec, le cas échéant, quelques vérifications sur le terrain. Le périmètre de la zone est adapté en fonction du contexte écologique, par défaut il est de 300 mètres par rapport à l'aire d'étude immédiate.

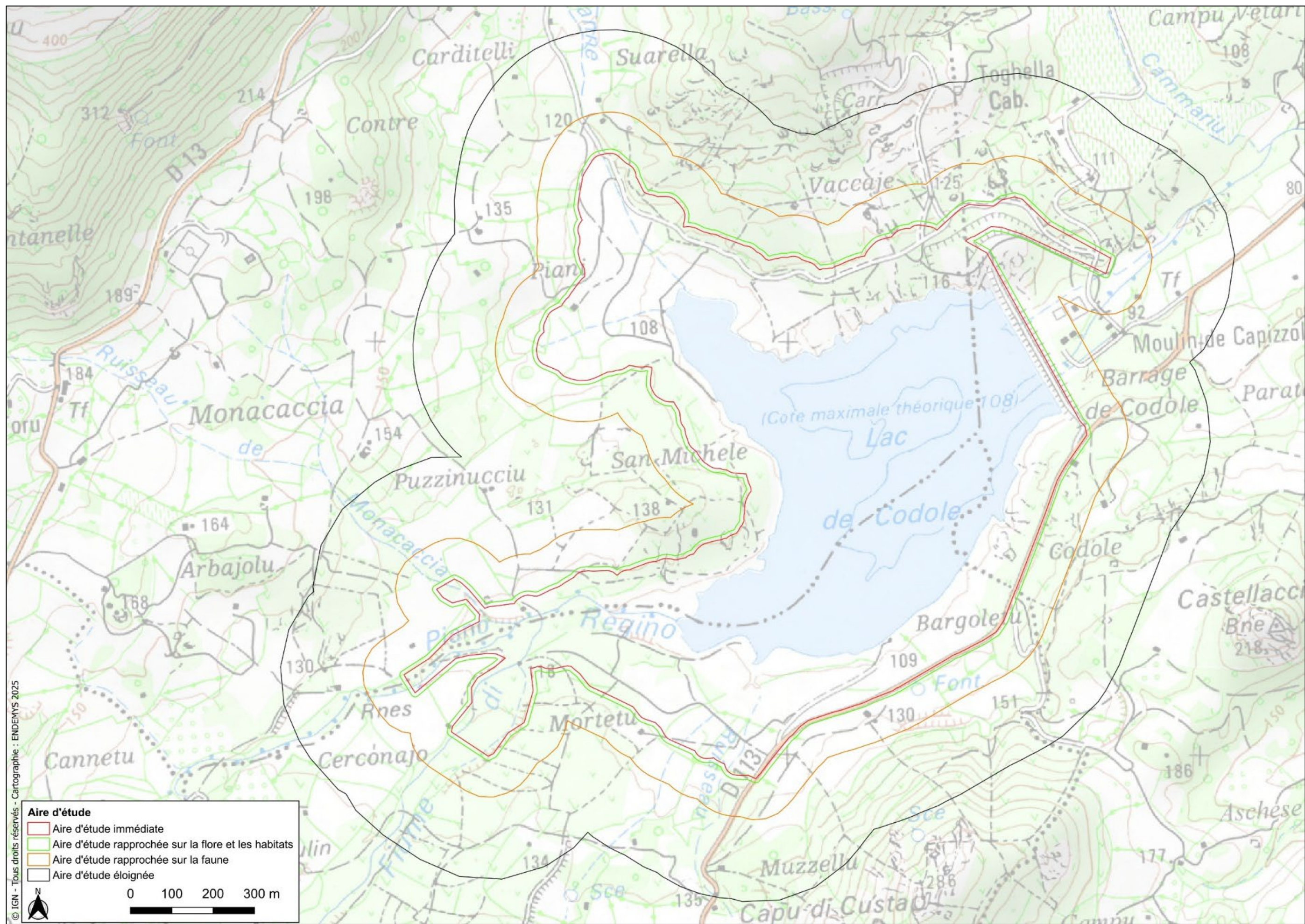


Figure 16. Localisation de l'aire d'étude (source : ENDEMYS) (1/2)

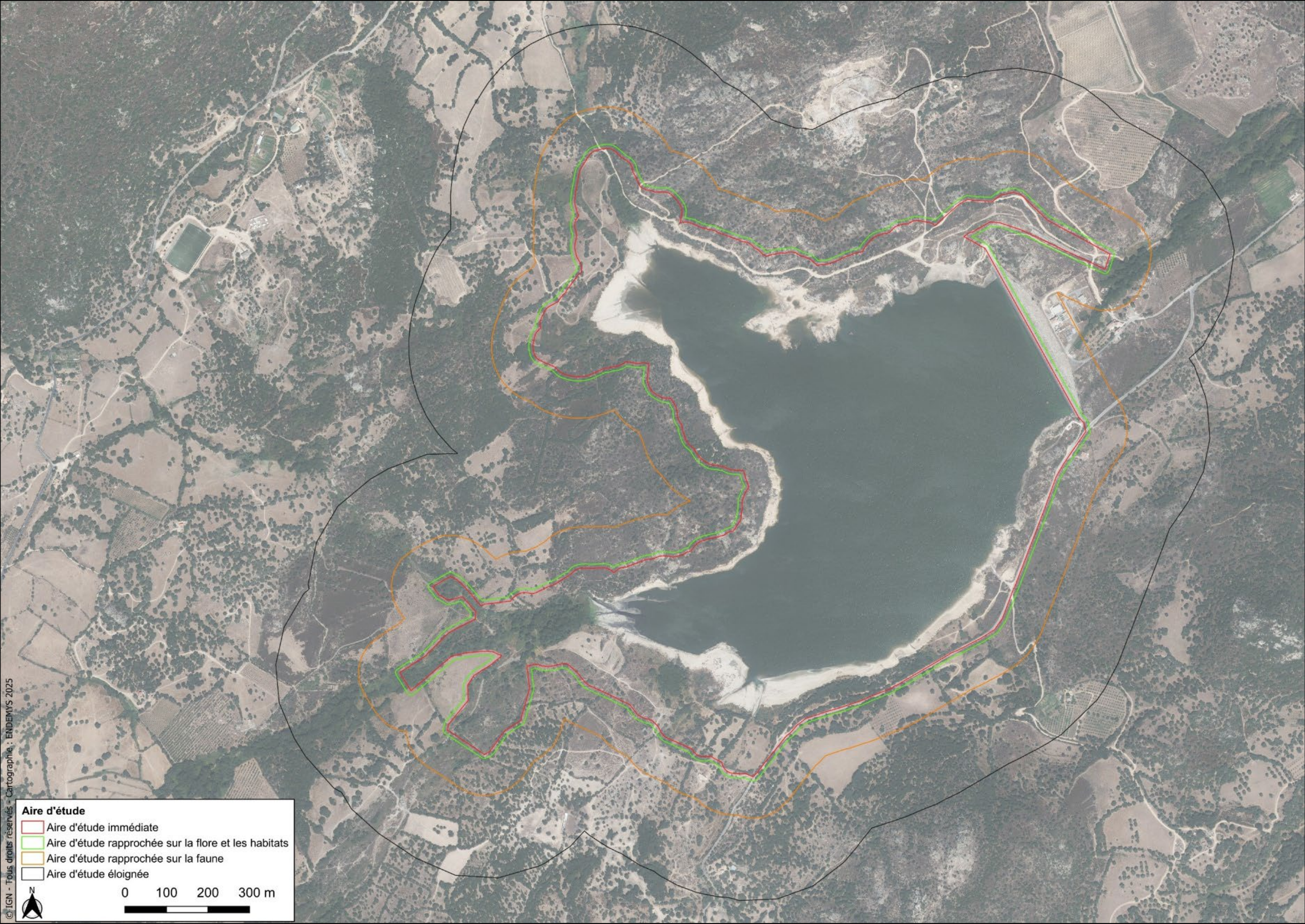


Figure 17. Localisation de l'aire d'étude (source : ENDEMYS) (2/2)

3.3.2 Recueil des données existantes

Ce travail préalable consiste à recueillir l'ensemble des données écologiques existantes dans l'aire d'étude. Seules les données écologiques existantes de moins de 10 ans sont récoltées.

Le recueil des données existantes est réalisé par :

- Une recherche bibliographique et documentaire ;
- La consultation de la base de données « OpenObs - requêteur national sur les données biodiversité ».

3.3.3 Protocole d'inventaire des habitats

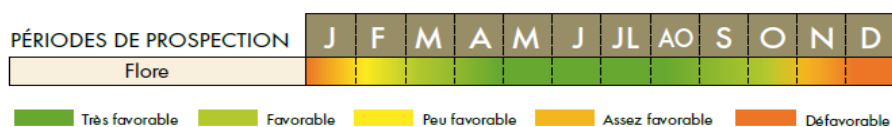
3.3.3.1 Travail préparatoire

Dans un premier temps, les données existantes (notamment BD ORTHO® et BD FORÊT®) sont consultées afin d'identifier les différents ilots de végétation au sein des zones de prospections et d'évaluer les habitats potentiels. Chaque ilot est provisoirement défini, par photo-interprétation, au niveau I de la typologie EUNIS (e.g. : Boisements, forêts et autres habitats boisés (EUNIS G.)).

À partir de ce travail préparatoire, la localisation des relevés phytosociologiques et le calendrier des prospections sont déterminés.

À ce stade, la localisation des relevés reste approximative et provisoire, avec uniquement pour but de préparer l'organisation des prospections de terrain des botanistes. La localisation des relevés phytosociologiques est fixée précisément *in situ* en fonction des contraintes (accès, différences entre les données cartographiques et les conditions *in situ*, etc.) et de la qualité des habitats présents.

Le calendrier ci-dessous précise les périodes de prospection les plus favorables pour l'étude de la flore vasculaire et des communautés végétales (Adam *et al.*, 2015)⁸¹. La période la plus propice à l'étude de la flore vasculaire et des communautés végétales est le printemps, lorsque les plantes sont en fleur (Adam *et al.*, 2015). Des espèces printanières ne sont plus visibles à d'autres saisons et inversement, d'où l'intérêt de répéter les inventaires deux ou trois fois dans l'année afin d'obtenir une liste floristique complète (Adam *et al.*, 2015).



Périodes de prospection les plus favorables pour l'étude de la flore vasculaire et des communautés végétales (Adam *et al.*, 2015)

⁸¹ Adam Y., Béranger C., Delzons O., Frochot B., Gourvil J., Lecomte P., Parisot-Laprun M. (2015). Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels - Application aux sites de carrière. UNPG, 3 rue Alfred Roll 75849 - Paris Cedex 17 - environnement@unicem.fr

3.3.3.2 Caractérisation des habitats

Cette phase a pour objectif de dresser une liste exhaustive des types de communautés végétales du site et de recueillir les données permettant de les caractériser.

Un échantillonnage représentatif de la diversité du site permet la caractérisation des types de communautés végétales susceptibles d'être rencontrés sur l'aire d'étude immédiate. Des relevés phytosociologiques sont réalisés le long de transects (leur nombre est fonction de la surface et du degré d'homogénéité de la végétation). La caractérisation des habitats se base donc sur l'analyse de relevés phytosociologiques. L'ensemble des habitats rencontrés est caractérisé. La détermination des habitats est la plus précise dans les arborescences EUNIS.

3.3.3.3 Relevés phytosociologiques

3.3.3.3.1 Généralités

La phytosociologie est une « discipline de la botanique ayant pour objet l'étude synthétique des communautés de végétaux spontanés, afin de les définir et de les classer selon des critères floristiques et statistiques » (Delpech, 1996)⁸². La caractérisation de ces communautés implique la réalisation de relevés phytosociologiques sur le terrain.

Le relevé phytosociologique est un inventaire exhaustif par strate, avec mention de leur coefficient d'abondance-dominance des espèces végétales présentes sur une surface échantillon d'une communauté végétale homogène (Delpech, 1996).

3.3.3.3.2 Réalisation des relevés

Localisation des relevés

La zone, dans laquelle le relevé est effectué, est choisie avec soin. Il est en effet indispensable que la surface d'échantillon soit homogène aux plans floristique et écologique. De ce fait, on évite de réaliser un relevé dans des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales. Les relevés phytosociologiques sont géolocalisés à l'aide d'un GPS.

Récolte des données

La récolte des données consiste à **dresser pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé**. Les noms des espèces végétales notées respectent la nomenclature du référentiel taxonomique du Muséum.

Au niveau des strates, on distingue :

- La strate arborée (ou arborescente) : supérieure à cinq mètres, notée A ;
- La strate arbustive : de cinq à un mètre, notée a ;

⁸² Delpech R., 1996. Vocabulaire de phytosociologie et de synécologie végétale. Conseil International de la Langue Française. La banque des mots, 51, 49-87.

- La strate herbacée : inférieure à un mètre, notée H.

Lahondère (1997)⁸³ indique que « dans un même milieu d'aspect homogène, le nombre d'espèces notées à partir de l'endroit où l'on commence le relevé floristique va augmenter avec la **surface prospectée** ; au-delà d'une certaine aire, la présence d'une espèce nouvelle devient exceptionnelle : on considère que la surface du relevé est atteinte lorsque le nombre d'espèces notées n'augmente plus. ».

À titre indicatif, des ordres de grandeur d'aire minimale empirique sont donnés pour la réalisation des relevés en fonction du type de végétation (Gorenflot & De Foucault, 2005)⁸⁴ :

- Quelques cm² pour les végétations annuelles de dalles rocheuses, des fissures de rochers ;
- 10 cm² pour les végétations flottantes de lentilles d'eau ;
- 10 à 25 cm² les prairies, les pelouses maigres ou de montagne, les végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies ;
- 25 à 100 m² les communautés de mauvaises herbes, les végétations rudérales, celles des éboulis, des coupes forestières ;
- 100 à 200 m² les landes ;
- 300 à 800 m² pour les forêts.

Cependant, en méditerranée, l'aire minimale pour les forêts est de l'ordre de 100 à 400 m² et pour le matorral de 50 à 100 m² (Benabid, 1984).

Un **coefficient d'abondance/dominance** (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) est attribué à chaque espèce. Celui-ci correspond à l'espace relatif occupé par l'ensemble des individus de chaque espèce. Ce coefficient combine les notions d'abondance, qui rend compte de la densité des individus de chaque espèce dans le relevé, et de dominance (ou recouvrement) qui est une évaluation de la surface (ou du volume) relative qu'occupent les individus de chaque espèce dans le relevé.

La dominance est évaluée par projection verticale au sol des parties aériennes des végétaux. Ainsi, lorsque, au sein d'une même strate, des individus de plusieurs espèces se chevauchent dans l'espace, la somme des recouvrements peut dépasser le recouvrement noté pour l'ensemble de cette strate. *A contrario*, cette somme ne doit jamais lui être inférieure.

⁸³ Lahondère C., 1997. Initiation à la phytosociologie sigmatiste. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest. N° h.s. Saint-Sulpice-de-Royan. 47 p.

⁸⁴ Gorenflot R. & De Foucault B., 2005. Initiation à la phytosociologie. Complément au chapitre 23. In : Biologie végétale, les Cormophytes. Dunod, éd., 1-27.

Les coefficients d'abondance/dominance

Coefficient	Signification en termes d'abondance et de dominance
+	Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible
1	Espèce abondante, mais avec un faible recouvrement ou assez peu abondante avec un recouvrement plus grand, compris entre 1 et 5 %
2	Espèce très abondante ou à recouvrement comprise entre 5 % et 25 % de la surface
3	Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque
4	Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque
5	Espèce à recouvrement ≥ 75 % de la surface, et d'abondance quelconque

Les relevés se font à l'aide de fiches signalétiques complètes. Ainsi, les données floristiques sont accompagnées d'informations complémentaires portant sur : la localisation et l'auteur du relevé, la surface du relevé, la date de réalisation, les conditions stationnelles (altitude, pente, ...), la physionomie générale, la stratification de la végétation, ...

La **période de réalisation des relevés floristiques** est entreprise suivant la phénologie des espèces et habitats susceptibles d'être rencontrés. Les périodes de prospections sont étalées d'avril à septembre et permettent d'analyser la répartition des espèces dans l'espace et dans le temps. Le calendrier précis est déterminé durant le travail préparatoire.

L'effort de prospection est effectué en fonction de la complexité de la distribution des habitats et de leur valeur patrimoniale. Le nombre de relevés phytosociologiques est fonction de la surface et du degré d'homogénéité de la végétation. Au minimum un relevé de végétation est réalisé pour caractériser un habitat non communautaire (code EUNIS uniquement) sur l'ensemble du site à cartographier et au minimum trois relevés pour caractériser un habitat communautaire.

3.3.3.4 Détermination des habitats

L'analyse des relevés phytosociologiques permet d'identifier les différents habitats en fonction de leurs compositions floristiques.

Conjointement, une correspondance est établie entre les espèces indicatrices de l'habitat mises en évidence sur les zones de prospections et les espèces indicatrices de l'habitat définies par les ouvrages de référence (Typologie EUNIS, éventuellement CORINE Biotope et Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne) et les outils de connaissance (Cahiers d'habitats d'intérêt communautaire et liste des habitats déterminants ZNIEFF). La nomenclature et la codification employées pour identifier les habitats sont celles des ouvrages précédemment cités.

3.3.4 Protocoles d'inventaire de la flore

3.3.4.1 Travail préparatoire

À partir de données floristiques existantes (bibliographies, consultation de structures et personnes ressources) et des types d'habitats présents sur l'aire d'étude immédiate (préalablement déterminé lors du travail préparatoire de la cartographie de végétation), une première représentation de la répartition des différents habitats susceptibles d'accueillir des espèces patrimoniales est obtenue. Ce travail permet d'optimiser les campagnes de relevés dans l'espace (types de milieux à prospector) et dans le temps (périodes optimales d'observation des espèces).

A ce stade, la localisation des relevés reste approximative et provisoire, avec uniquement pour but de préparer l'organisation des prospections de terrain des botanistes. La localisation des relevés de terrain est fixée précisément *in situ* en fonction des contraintes (accès, différences entre les données cartographiques et les conditions *in situ*, etc.) et de la qualité des milieux présents.

3.3.4.2 Relevés floristiques

Généralité

Deux méthodes d'inventaires floristiques sont réalisées dans le cadre de cette étude :

- Les **prospections systématiques** : l'étude consiste à rechercher les espèces susceptibles d'être présentes dans les habitats présents, d'après leurs exigences écologiques, ou selon des données recueillies dans la bibliographie.
- Les **relevés phytosociologiques** : Les relevés phytosociologiques ont pour objectif principal d'identifier les associations végétales. Ils permettent également d'établir des listes d'espèces et d'inventorier les habitats selon la nomenclature EUNIS ou éventuellement CORINE Biotoques.

Réalisation des relevés

Localisation des relevés

Les relevés floristiques sont réalisés le long d'itinéraires de prospection et systématiquement dans chaque habitat présent sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate du projet et ponctuellement sur son aire d'étude rapprochée.

Les prospections floristiques systématiques consistent à rechercher essentiellement les espèces patrimoniales susceptibles d'être présentes dans les différents habitats (unités écologiques) au sein de l'étude d'étude immédiate, d'après leurs exigences écologiques, ou

selon des données existantes.

Récolte des données

Les relevées floristiques permettent de mettre en évidence la présence ou l'absence d'espèces patrimoniales dans les habitats présents, ainsi que leur répartition et leur effectif (estimation du nombre de pieds ou estimation de la surface recouverte par l'espèce) en cas de présence.

Toutes les espèces rencontrées est notées. Ces relevés permettent l'identification des espèces végétales patrimoniales et ainsi que les stations d'espèces exotiques envahissantes.

En cas de présence d'une espèce patrimoniale, les données suivantes sont notées : le nom scientifique, la date, l'inventeur, la localisation GPS, l'estimation du nombre de pieds ou l'estimation de la surface recouverte par l'espèce.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante, les données suivantes sont notées : le nom scientifique, la date, l'inventeur, la localisation GPS et sa dynamique en cours (peu implantée, en voie d'expansion, bien implantée).

3.3.4.3 Détermination floristique

Les espèces qui sont observées et relevées lors des inventaires floristiques sont comparés aux listes règlementaires (Liste rouge, liste de protection, ...) ainsi qu'aux ouvrages botaniques régionaux afin de vérifier si les espèces observées sont patrimoniales.

Ainsi, une espèce végétale est considérée comme patrimoniale si elle possède l'un ou les critères suivants :

- Un statut de protection au niveau national, régional ou départemental ;
- Figurant sur la liste rouge mondiale, européenne, nationale ou régionale (UICN : CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable) ;
- Figurant dans les annexes II et IV de la Directive « Faune, Flore, Habitats naturels » ;
- Un degré de rareté au niveau régional (très rare, rare, localisé). Parmi elles, seules les espèces indigènes sont prises en compte.
- Une espèce soumise à un Plan national d'Actions.

Une espèce est considérée comme exotique envahissante ou potentiellement envahissante si elle figure sur les listes des établies au niveau régional.

3.3.5 Protocoles d'inventaire de la faune

3.3.5.1 Oiseaux

Inventaire des oiseaux nicheurs par points d'écoute et par des cheminements d'observation

L'inventaire de l'avifaune nicheuse est entrepris en appliquant la méthode des points d'écoute. Le point d'écoute est un dénombrement de l'avifaune en un point où un observateur reste stationnaire pendant une durée déterminée (10 ou 20 minutes).

Il note tous les oiseaux qu'il entend ou voit, posés ou en vol, pendant cette durée. Toutes les espèces sont notées, et on comptabilise les contacts d'individus différents. Il appartient à l'observateur de juger si deux contacts sont à attribuer au même individu ou à deux individus différents.

Les points d'écoute sont répartis de façon à représenter l'ensemble des milieux du site étudié. Des jumelles 10×42 sont utilisées pour identifier un oiseau détecté. Les observations sont réalisées durant de bonnes conditions météorologiques.

Les points d'écoute sont complétés par des cheminements d'observation sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Le recensement est réalisé en période printanière.

Le recensement est réalisé au cours de deux passages sur chaque point d'écoute. Le premier passage devra être réalisé tôt au cours de la saison (en avril) afin de détecter les nicheurs précoces et un autre plus tard (15 mai – 15 juin) dans la saison pour identifier les nicheurs tardifs.

Prospections à la recherche des rapaces nicheurs ou de passage

Plusieurs espèces de rapaces patrimoniaux sont susceptibles de fréquenter le site d'étude. Le site est prospecté à la recherche des rapaces nicheurs dans le but : d'inventorier les espèces présentes, d'enregistrer leurs voies de déplacements, et de cartographier dans la mesure du possible la localisation des couples cantonnées. Le protocole consiste à réaliser des observations à partir de postes fixes d'observation et au cours de cheminements d'observation sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate durant la période de reproduction.

Écoutes nocturnes

Les observations diurnes sont complétées par des relevés ornithologiques nocturnes à la recherche des espèces nicheuses aux mœurs crépusculaires et nocturnes (Engoulevent d'Europe, hiboux, chouettes, ...).

Ces espèces sont discrètes et difficiles à observer, mais sont en revanche faciles à détecter par leur chant. L'inventaire est réalisé le long d'itinéraires (transects). Cela consiste à noter chaque oiseau nocturne entendu ou observé lors de la prospection (le plus souvent sonores dans le cas des espèces nocturnes, mais parfois visuels).

3.3.5.2 Reptiles

L'inventaire des reptiles s'effectue par des prospections diurnes et nocturnes. Il est réalisé le long d'itinéraires d'observations (transects) placés proportionnellement aux surfaces d'habitats différents favorables aux reptiles. Les observations sont réalisées sur une distance de cinq mètres (distance variable selon la nature de la végétation qui peut limiter le champ de vision du naturaliste) de part et d'autre du cheminement central. Les déplacements s'effectuent à allure réduite (vitesse de prospection d'environ deux km/h).

Notons également que les milieux aquatiques sont spécifiquement recherchés et inspectés à la recherche d'espèces de reptiles inféodées aux milieux aquatiques (cistude d'Europe par exemple).

Concernant spécifiquement la tortue d'Hermann, le projet étant situé en « zone de sensibilité notable (niveau jaune) », un « diagnostic succinct » a été réalisé. Sur deux quadrats de 5 ha situés dans des habitats optimaux pour la tortue d'Hermann (voir localisation page suivante), ont été réalisées des prospections à vue, pratiquées de façon homogène, sans marquage des animaux (indice horaire) durant la période optimale d'activité des tortues (entre avril et 15 juin) avec un effort de 1 heure par hectare et par observateur, en 2 passages.

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique est notée.



Figure 18. Localisation des quadrats de recensement de la tortue d'Hermann (source : ENDEMYS)

3.3.5.3 Amphibiens

L'inventaire des batraciens s'effectue par des prospections diurnes et nocturnes. Les amphibiens sont recherchés à tous les stades biologiques : pontes, têtards (Anoures), larves (Urodèles), juvéniles et adultes. Toutes les zones humides (mares, fossés, ruisseaux, ...) présentes sur le site d'étude sont prospectées. L'inventaire est réalisé selon les méthodes classiquement utilisées dans l'étude des amphibiens :

- Écoute crépusculaire et nocturne des émissions sonores des mâles d'anoures, à proximité des zones humides du site d'étude. Il s'agit de se positionner en un point fixe et de noter les différents chants entendus et les individus observés ;
- Recherche visuelle diurne et nocturne des pontes, larves et adultes sur l'ensemble des zones humides du site d'étude ;
- Recherche visuelle diurne de certaines espèces en phase terrestre, à proximité de zones humides ;
- Recherche à l'épuisette sur certains sites (mares profondes...).

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique est notée.

3.3.5.4 Mammifères non-volants

L'inventaire est réalisé le long d'itinéraires d'observations (transects) placés proportionnellement aux surfaces d'habitats différents favorables aux mammifères. Les observations sont réalisées sur une distance de cinq mètres (distance variable selon la nature de la végétation qui peut limiter le champ de vision du naturaliste) de part et d'autre du cheminement central. Les déplacements s'effectueront à allure réduite (vitesse de prospection d'environ deux km/h).

Des prospections diurnes et nocturnes sont réalisées. En effet, les mammifères, en particulier le hérisson d'Europe – espèce protégée – sont particulièrement actifs au crépuscule et la nuit.

Durant les prospections, en plus de l'observation directe des espèces, une récolte de données sur le terrain concernant les mammifères non volants est effectuée à partir de recherche d'indices de présence des espèces (excréments, relief de repas, marquage de territoires) : les indices de présence sont bien évidemment plus faciles à trouver que d'observer directement les espèces qui sont souvent très méfiantes et donc difficilement observables. Les indices sont recherchés le long d'itinéraires possiblement utilisés par les mammifères au cours de leurs déplacements et sur des secteurs de gagnage des espèces recherchées.

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique est notée.

3.3.5.5 Chiroptères

Prospection à la recherche de gîtes :

Le site est prospecté à la recherche de gîtes de reproduction, de transit/repos et d'hivernage (grottes, anciennes mines, anciennes carrières souterraines, des caves anciennes, ponts, bâti anciens, arbres à cavités, ...).

Localisation de terrains de chasse et routes de vol :

Cette étape s'appuie sur une analyse éco paysagère qui permet d'identifier les éléments du paysage potentiellement favorables à la présence ou au passage des chiroptères : les forêts matures ou bosquets, les grandes haies, les petits champs, ilots de maquis, la présence d'étendues d'eau et de cours d'eau (rivières, canaux, lacs, mares, réservoirs, marécages, étangs, prairies humides), etc. L'analyse ainsi réalisée aboutie à la localisation des terrains de chasse et/ou de transit favorables.

Diagnostic chiroptérologique par détection des écholocations :

L'objectif principal de cette étude consiste à déterminer la fréquentation de l'aire d'étude par les chiroptères, que ce soit en tant que zone de transit entre gîtes et territoires de chasse ou en tant que zone de nourrissage. Afin de répondre à cet objectif, la technique d'étude d'écoute ultrasonore est utilisée. L'écoute passive avec l'installation de détecteurs d'enregistrement passif (type détecteur SM4 de Wildlife acoustics) sur le site. Ces détecteurs permettent des enregistrements en direct des ultrasons.

Notons tout de même que les écoutes passives ne permettent pas la détermination de toutes les chauves-souris (genre *Myotis* et *Plecotus*). En effet, seulement 80% des ultrasons des Murins sont déterminés au vu de leurs complexités. Différemment aux autres espèces ils émettent des sons dits « Fréquence modulée abrupte ». Ce sont des signaux courts avec une forte variation de fréquence. Ceci veut dire que dans un temps très bref, la fréquence diminue par exemple de ± 100 kHz à ± 30 kHz. Les signaux FM abrupte sont tellement courts (quelques millisecondes) que nous, les humains, pouvons uniquement entendre un bref bruit. On parle d'un bruit « sec ». De plus, le signal semble identique sur une large gamme de fréquence : quand on fait varier la fréquence du détecteur, la forme du signal dans le cadre ne change pas. Étant donné qu'on ne peut entendre le signal sur différentes fréquences, on dit qu'il s'agit d'un son à large bande (la gamme de fréquence sur laquelle le signal est audible est large).

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique sera notée.

3.3.5.6 Insectes

L'inventaire est réalisé le long d'itinéraires d'observations (transects) placés proportionnellement aux surfaces d'habitats différents favorables aux insectes. Les observations sont réalisées sur une distance de 10 mètres (distance variable selon la nature de la végétation qui peut limiter le champ de vision du naturaliste) de part et d'autre du

cheminement central. Les différents habitats sont examinés, ainsi qu'une grande variété de micro-habitats (arbres morts, retournement de pierres, crottes, etc.). Les déplacements s'effectuent à allure réduite (vitesse de prospection d'environ deux km/h).

Les recherches à vue et à l'aide d'un filet entomologique constituent la méthode de base permettant de détecter la plupart des espèces (aux stades larvaires ou adultes, voire sous forme de chrysalide, exuvies, etc.).

Lors des prospections, toute observation d'espèce appartenant à un autre groupe taxonomique sera notée.

3.3.6 Pression d'inventaire

Les périodes de prospection sont un facteur déterminant des diagnostics écologiques. La mise au point des protocoles et l'interprétation des résultats obtenus doit toujours se faire en tenant compte des saisons. La réalisation d'une étude sur la faune, la flore et les milieux naturels doit couvrir un cycle biologique représentatif, c'est-à-dire intégrer les saisons optimales d'observation (période de reproduction, de migration, pic de développement). Le choix des périodes de prospection est crucial pour obtenir les informations souhaitées.

Concernant le présent diagnostic écologique les inventaires ont été réalisés suivant le calendrier présenté ci-dessous.

Les prospections ont toutes été réalisées dans des conditions météorologiques favorables à l'inventaire des espèces, de la faune en particulier dont le comportement et la qualité des observations dépendent des conditions météo (vent, pluie, forte chaleur...).

3.3.6.1 Concernant les habitats et la flore

Groupes taxonomiques ciblés	Date	Intervenants
Flore estivale	16/082023	LAIR Élise (ENDEMYS)
	19/082023	
	26/08/2023	
Flore automnale	8/11/2023	
Flore hivernale	9/02/2024	
Habitats et flore printanière	8/03/2024	
	23/03/2024	
	20/04/2024	
	29/04/2024	
	18/05/2024	
	24/052024	
	27/05/2024	
Flore estivale	30/08/2024	

3.3.6.2 Concernant la faune

Groupes taxonomiques ciblés		Date	Intervenants
Faune diurne : Oiseaux, amphibiens, reptiles mammifères (dont gîtes à chiroptères)	Juillet-août	26/08/2023	SPAMPANI Valentin (ENDEMYS)
Insectes		09/07/2024	BRAUD Yoan (SOUS TRAITANT ENDEMYS)
		27/09/2024	
Faune diurne : Oiseaux, amphibiens, reptiles mammifères (dont gîtes à chiroptères)	Avril-Juin	25/04/2024	SPAMPANI Valentin (ENDEMYS)
Insectes		26/04/2024	BRAUD Yoan (SOUS TRAITANT ENDEMYS)
Faune diurne : Oiseaux, amphibiens, reptiles mammifères (dont gîtes à chiroptères)		29/04/2024	SPAMPANI Valentin (ENDEMYS)
Faune diurne : Oiseaux, amphibiens, reptiles mammifères (dont gîtes à chiroptères)		04/06/2024	MONEGLIA Pasquale (ENDEMYS)
Faune diurne : Oiseaux, amphibiens, reptiles mammifères (dont gîtes à chiroptères)		06/06/2024	MONEGLIA Pasquale (ENDEMYS)
Faune nocturne : Oiseaux nicheurs, Reptiles, Amphibiens et chiroptères		Avril-Juin	02/05/2024
Faune nocturne : Chiroptères (écoute passives)	Enregistrements acoustiques passifs (balise SM4BAT) durant 7 nuits complète du 02/05 au 09/05/2024		MONEGLIA Pasquale (ENDEMYS)
Faune nocturne : Oiseaux nicheurs, Reptiles, Amphibiens et chiroptères (écoute actives)	26/06/2024		PASTINELLI Antoine-Marie (SOUS TRAITANT ENDEMYS)
Oiseaux aquatiques hivernants, des nids de milans royaux et des gîtes à chiroptères hivernaux.	Décembre-février	24/01/2024	SPAMPANI Valentin (ENDEMYS)

3.4 Continuités écologiques

3.5 Hiérarchisation des enjeux écologiques

Tableau 15. Critères d'évaluation des enjeux écologiques (source : ENDEMYS)

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE	NIVEAU D'ENJEU	CRITÈRES
Zonages écologiques	Moyen	Emprise-projet au sein d'au moins un zonage écologique mais aucun habitat ou espèce ayant justifié la désignation du zonage écologique n'a été recensé
	Faible	Emprise-projet à proximité d'au moins un zonage écologique
	Nul	Emprise-projet en dehors et éloigné de tout zonage écologique
Habitats, faune et flore	Fort	Habitat patrimonial dans un zonage écologique Présence d'au moins une espèce à forte patrimonialité
	Moyen	Habitat patrimoniale hors zonage écologique Espèce végétale protégée ou à enjeu de conservation local Présence d'au moins une espèce animale à enjeu de conservation local
	Faible	Habitat non patrimonial Absence d'espèce végétale protégée et sans enjeu de conservation local Absence d'espèce animale protégée ou présence d'espèces animales protégées mais sans enjeu de conservation local Absence d'espèce animale mais présence d'habitat(s) d'espèce(s) Présence d'une faible diversité floristique et faunistique
	Nul	Absence d'espèces
Milieux aquatiques et humides	Fort	Présence totale de milieux aquatiques ou humides
	Moyen	Présence de milieux aquatiques ou humides en partie dans l'emprise-projet Présence de milieux aquatiques ou humides à proximité immédiate dans l'emprise-projet avec connexion
	Faible	Présence de milieux aquatiques ou humides à proximité immédiate de l'emprise-projet sans connexion

ÉLÉMENT ÉCOLOGIQUE	NIVEAU D'ENJEU	CRITÈRES
	Nul	Absence de milieux aquatiques ou humides dans l'emprise-projet
Continuités écologiques	Fort	Emprise-projet totalement ou majoritairement au sein d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse)
	Moyen	Emprise-projet en partie au sein d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) À proximité d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) avec interactions ou connexions
	Faible	Emprise-projet à proximité d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse) sans interactions ou connexions.
	Nul	Emprise-projet éloigné d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique majeur (identifiés dans la Trame verte et Bleu de Corse)

3.6 Limites méthodologiques

Certaines zones et habitats ne sont pas accessibles (végétation dense impénétrable) ne permettant pas de réaliser des relevés floristiques et faunistiques exhaustifs. Néanmoins, les habitats concernés ne présentent que peu d'intérêt floristique et des milieux similaires sont présents par ailleurs dans l'aire d'étude permettant un recensement faunistique représentatif.